



PROCÈS-VERBAL

CONSEIL MUNICIPAL – SÉANCE PUBLIQUE DU 20 SEPTEMBRE 2023

Le Conseil Municipal de Brignais s'est réuni le **mercredi 20 septembre 2023** à 20 h 30 en Mairie.

Président de séance : **Serge BÉRARD**

Secrétaire de séance : Isabelle WEULERSSE

Membres présents à la séance : Serge BÉRARD – Anne-Claire ROUANET – Michèle EYMARD – Sébastien FRANÇOIS – Jean-Philippe GILLET – Anne-Marie MANDRONI – Claude MARCOLET – Valérie GRILLON – Nicolas KELEN – Erwan LE SAUX – Marie DECHESNE – Pierre FRESSYNET – Christine MARCILLIERE – Bruno THUET – Béatrice DHENNIN – Jean-Philippe SANTONI – Florence RICHARD – Éric JACQUET – Christelle RIVAT – Béatrice VERDIER – Christophe GALLAY – Roger REMILLY – Jessica DIONISIO – Catherine PEREZ – Lionel BRUNEL – Sylvie GUINET – Laurence BEUGRAS – Solange VENDITTELLI – Isabelle WEULERSSE – Christiane CONSTANT – Lionel CATRAIN

Membres absents, excusés ayant donné pouvoir Agnès BERAL (à Béatrice DHENNIN) – Guy BOISSERIN (à Christine MARCILLIERE)

Membres absents : Solange VENDITTELLI jusqu'à 20h48

A l'ordre du jour aujourd'hui :

▪ FINANCES.....	5
1. GARANTIE D'EMPRUNT	5
2. GARANTIE D'EMPRUNT	6
▪ RESSOURCES HUMAINES	7
3. SERVICES MUNICIPAUX	7
4. SERVICES MUNICIPAUX – SERVICE COHÉSION SOCIALE ET PARTICIPATION CITOYENNE	8
▪ ADMINISTRATION GÉNÉRALE	11
5. INDEMNITÉS DE FONCTION DES ÉLUS (MAIRE, ADJOINTS ET CONSEILLERS)	11
6. COMMISSIONS COMMUNALES	11

7. RÈGLEMENT INTÉRIEUR.....	12
▪ petite enfance – enfance – jeunesse	13
8. CENTRE SOCIAL ET SOCIOCULTUREL.....	13
▪ CULTURE.....	15
9. FOURNITURE, POSE, ENTRETIEN ET MAINTENANCE DE MOBILIER URBAIN (PANNEAUX SUCETTES) POUR LES BESOINS DE LA VILLE DE BRIGNAIS	15
▪ AMÉNAGEMENT – PATRIMOINE – URBANISME.....	19
10. OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC TEMPORAIRE POUR AUTOPARTAGE DE VÉHICULES	19
11. ENTRETIEN DES ESPACES VERTS	23
12. PROGRAMME D’ACTION DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES POUR L’EFFICACITÉ ENERGÉTIQUE (ACTEE).....	23
13. SOCIÉTÉ LE CIRCUIT LYONNAIS (CIRLY) – ZAC DE SACUNY	27
14. ACCORD REMISE GRACIEUSE.....	30
▪ CULTURE.....	31
15. RÉGIE CULTURELLE AUTONOME DE LA VILLE DE BRIGNAIS (RCAVB).....	31
16. RÉGIE CULTURELLE AUTONOME DE LA VILLE DE BRIGNAIS (RCAVB).....	32
▪ SPORT	33
17. ASSOCIATION VÉLO CLUB DE BRIGNAIS – HOMMAGE A HENRY ANGLADE.....	33
▪ INFORMATIONS	34
1. Décisions du Maire	34
2. État des contentieux.....	36
3. Information.....	41

M. Serge BÉRARD : Bonsoir Mesdames et Messieurs et bienvenue pour ce Conseil municipal de rentrée.

Je vais commencer par faire l’appel. Ont donné les pouvoirs :

- Agnès BÉRAL à Béatrice DHENNIN ;
- Guy BOISSERIN à Christine MARCILLIERE ;
- Béatrice VERDIER sera en retard et a donné son pouvoir à Sébastien FRANCOIS en attendant ;
- Solange VENDITTELLI a annoncé 30 minutes de retard.

Nous serons donc au complet, sauf Solange, quant au pouvoir. Bien entendu dans un premier temps, nous avons la joie d’accueillir Catherine PEREZ donc suite à la démission d’Anne-Charlotte DANNEEL, va

prendre sa place. Nous aurons d'ailleurs une délibération qui évoquera la façon dont elle va s'investir dans le Conseil municipal. Je ne sais pas si, Catherine, tu souhaites dire un mot au moment de cette intronisation.

Mme Catherine PEREZ : Bonsoir à tous. Merci beaucoup de m'accueillir au sein du Conseil municipal. Je suis très heureuse et très fière ; merci Monsieur le Maire.

M. Serge BÉRARD : Nous aurons l'occasion d'évoquer tout à l'heure ton engagement au sein Conseil municipal.

Je vais vous demander une petite minute de silence, simplement en l'honneur de ; parce que nous avons perdu deux anciens élus pendant ces vacances, cet été, M. MOSSIERE qui fut élu de Michel THIERS et , je crois aussi, de Pierre MINSSIEUX ; il a été premier Adjoint à une époque. Il est décédé dans sa centième année à Brignais ; c'est un homme qui, je ne l'ai pas vraiment connu, je l'ai croisé une fois ou l'autre mais qui avait été très investi dans la commune ; un cycliste émérite qui a été un grand compétiteur connu dans la Région et qui, ensuite, a consacré son temps et beaucoup d'énergie à notre commune.

Puis en deuxième lieu, nous avons aussi déploré la disparition de Jean-Luc ANTHOUARD que beaucoup d'entre vous ont connu, bien entendu, qui a été élu entre 2001 et 2008 ; un homme qui s'est fortement engagé dans la commune, non seulement pendant la période où il était élu municipal mais également au Centre social en particulier ; et je pense que nous pourrions énumérer toutes les actions et l'engagement que Jean-Luc a eu pour la commune. Il est mort bien trop vite, suite à une maladie redoutablement violente, donc certains d'entre nous se sont retrouvés à ses obsèques en Lozère (nota : en Ardèche). Je vous demande une minute de silence.

[Minute de silence]

Merci pour ce recueillement et puisque nous sommes dans le moment des choses difficiles à décrire, nous avons aussi une pensée pour ce qui vient de se passer au Maroc et en Libye ; le Maroc en particulier puisque nous savons que nous avons une communauté marocaine très importante à Brignais et je sais qu'un certain nombre de Brignairots ont été touchés dans leur famille, pour en avoir parlé samedi, notamment avec des habitants issus de la Région de Marrakech qui habitent aujourd'hui à Brignais et qui ont dans leur famille des gens blessés ou qui sont décédés suite à ces évènements. Nous nous associons bien entendu à leur émotion à l'occasion de ce drame.

Même si cela est important de se recueillir et d'avoir ces pensées-là, nous avons eu, pour changer complètement de sujet, un week-end extrêmement dynamique dans cette commune et je tiens à remercier les commerçants qui ont produit un évènement remarquable samedi soir, qui a séduit beaucoup de Brignairots parce que nous avons eu près de 2 500 Brignairots qui sont passés sur le lieu de fête qu'ils avaient organisé sur notre Théâtre de Verdure. Je tenais à la dire car j'ai vu dans le public en plus, un chanteur qui a magnifiquement bien interprété quelques belles musiques italiennes aussi. C'était donc un moment vraiment très fort et merci à tous les commerçants ; je pense qu'Éric leur fera passer le message. Ils ont fait beaucoup de travail, ça a dû être une préparation extrêmement lourde

pour une belle réussite, donc on ne peut que s'en féliciter.

Cette introduction étant faite, il nous faut un secrétaire de séance et je propose Béatrice VERDIER qui vient d'arriver. Merci Béatrice, si tu en es d'accord. Je vais vous faire la lecture de l'ordre du jour.

Mme Clémentine HOCHART : *Interruption de séance. Pour la secrétaire de séance, nous proposons Isabelle WEULERSSE ; Béatrice VERDIER était déjà secrétaire de séance au mois de juillet.*

M. Serge BÉRARD : Autant pour moi.

Mme Clémentine HOCHART : *Par contre, il faudra signer le compte-rendu.*

M. Serge BÉRARD : Donc Isabelle WEULERSSE qui est là aussi ; est-ce qu'Isabelle WEULERSSE est d'accord pour assurer ce secrétariat ?

Mme Isabelle WEULERSSE : Avec plaisir.

M. Serge BÉRARD : Avant de lire l'ordre du jour, je vais peut-être commencer par l'approbation du procès-verbal des Conseils municipaux des 14 juin et 05 juillet. Nous avons pris un peu de retard, il a été rattrapé, et je pense que vous avez tous reçu ces procès-verbaux. Est-ce qu'il y a des questions ou des remarques sur ces procès-verbaux ? S'il n'y en a pas, je vous propose de passer à l'approbation. Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Adopté à l'unanimité. Merci.

Aussi en préambule peut-être, est-ce qu'il y a des questions orales qui devront intervenir, que nous pourrions traiter à la fin de ce Conseil ?

Mme Isabelle WEULERSSE : Oui.

M. Serge BÉRARD : Très bien donc c'est noté ; vous tâcherez de m'y faire penser et l'ordre du jour maintenant. Nous aurons pour la partie finances, Béatrice DHENNIN qui nous présentera deux garanties d'emprunts ; pour les ressources humaines, Pierre FRESSYNET avec une adhésion au contrat-cadre des titres restaurant avec le Centre de gestion et une modification du tableau des emplois permanents.

Nous aurons ensuite trois délibérations liées à l'accueil de Catherine ; d'une part nous reprenons les indemnités de fonction des élus à chaque fois qu'il y a une modification de notre liste d'élus. Nous proposerons une modification sur les commissions communales et une modification du règlement intérieur liée à cela.

Ensuite, Sébastien FRANCOIS nous proposera une subvention vis-à-vis du Centre social ; un correctif. Anne-Claire ROUANET nous présentera la concession de service concernant les panneaux sucettes de la commune et nous aurons ensuite Jean-Philippe GILLET pour une occupation du domaine public temporaire ; Christine MARCILLIERE pour une convention de groupement de commande à propos des espaces verts ; Jean-Philippe GILLET pour une convention de partenariat dans le cadre de la mise en œuvre du programme CEE ACTEE ; il nous racontera tout cela.

Ensuite une délibération de Valérie GRILLON concernant une entreprise avec une problématique d'enregistrement d'installations classées et également pour Valérie GRILLON, un accord de remise

gracieuse.

Anne-Claire ROUANET à propos de la culture, présentera les tarifs de séances scolaires pour « Cirqu'À L'Ouest » qui arrive très prochainement et également une modification de tarifs concernant notre bar.

Enfin, Claude MARCOLET nous proposera une subvention pour la « Henry ANGLADE » qui a lieu ce week-end.

Nous aurons une présentation des décisions du Maire, un état des contentieux et Roger REMILLY nous fera une présentation du rapport annuel du SIDESOL ; du syndicat d'eau. Est-ce qu'il y a des questions ou des remarques ? Sachant que tout le monde a reçu l'ordre du jour et l'ensemble des documents de ce Conseil municipal sur notre serveur. Je vous propose de commencer ce Conseil municipal, en tout cas d'aborder les délibérations avec tout d'abord Béatrice DHENNIN pour les garanties d'emprunts.

- **FINANCES**

- 1. **GARANTIE D'EMPRUNT**

ALLIADE HABITAT

Acquisition en VEFA de 10 logements – 31 rue Général de Gaulle « Cœur de Brignais »

Rapporteur : Béatrice DHENNIN

Mme Béatrice DHENNIN : Bonjour à toutes et à tous. Je vais vous présenter une garantie d'emprunt concernant ALLIADE HABITAT pour l'acquisition en VEFA de 10 logements qui sont situés 31 rue du Général de Gaulle ; c'est le programme « Cœur de Brignais ».

Lors de sa délibération, la CCVG, le 25 avril, a apporté sa garantie d'emprunt pour 50% pour ces mêmes logements. ALLIADE HABITAT nous a sollicités pour que l'on apporte la garantie sur les 50% complémentaires. Il s'agit d'un emprunt d'un montant total de 1 368 408 euros auprès de la Caisse des dépôts et consignations, ce qui nous ferait une garantie d'emprunt à hauteur de 684 204 €.

Cet emprunt est constitué de 8 lignes dont vous avez le détail sur les pages suivantes ainsi que tout le détail des contrats. Comme c'est un peu lourd, je ne vais pas vous raconter tout cela.

On nous demande donc d'accorder la garantie et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer le contrat de garantie ainsi que tout document y afférent. Est-ce que vous avez des questions ?

M. Serge BÉRARD : Des questions ou des remarques ? A ce sujet, vous savez que nous avons eu des débats à propos de la pertinence d'accorder ces garanties à ces bailleurs sociaux. La CCVG se posait les mêmes questions et donc nous avons engagé une réflexion et un travail aussi pour une meilleure compréhension de ces mécanismes-là. Nous avons reçu, en tout cas au niveau de la CCVG, une note qui a été faite par la Banque des territoires pour identifier clairement quelles étaient les conséquences de ces garanties d'emprunts ou de ne pas les donner. Il y a au moins deux points qui nous ont confirmé, sur lesquels nous n'allons pas contester aujourd'hui ; le premier c'est que la Banque des territoires confirme que les taux obtenus par les bailleurs, les taux d'emprunts sont nettement ; enfin qu'ils sont en difficulté et n'auraient pas du tout les mêmes taux s'ils n'avaient pas les garanties des collectivités locales,

c'est confirmé.

Deuxièmement, de plus, dans le cadre de ces garanties, les règles évoluent en matière de capacité à être réservataire pour les communes, les Communautés de communes et le fait de garantir des emprunts nous donne plus de droits. En plus, ces droits évoluent ; je ne vais pas rentrer dans le détail mais pour ceux qui veulent des explications peut-être un peu plus complètes nous pourrions faire passer la note qui a été diffusée, qui donne ces explications-là ; je vous la ferai suivre. Donc, pour ce qui concerne en tout cas la majorité, nous en avons parlé, nous allons rester dans ce processus de voter les garanties sur la base d'informations qui sont données et compte tenu des explications que nous avons enfin pu obtenir.

S'il n'y a pas d'autres remarques ou questions, je propose de passer au vote. Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Adopté à l'unanimité. Il y a une deuxième garantie.

2. GARANTIE D'EMPRUNT

SOCIÉTÉ FRANÇAISE DES HABITATIONS ÉCONOMIQUES (SFHE)

Construction d'une Résidence de Jeunes Actifs de 126 logements – Chemin des Tard-Venus

Rapporteur : Béatrice DHENNIN

Mme Béatrice DHENNIN : Oui, qui concerne la Société Française des Habitations Économiques. C'est pour la construction d'une résidence de jeunes actifs de 126 logements – Chemin des Tard-Venus. En fait ce sont les bâtiments des Compagnons du devoir. Celle-ci sera sous réserve de la délibération de la CCVG qui doit accorder sa garantie d'emprunt à hauteur de 50%.

On nous demande donc une garantie d'emprunt à hauteur de 50% pour un emprunt d'un montant total de 6 961 000 euros auprès de la Caisse des dépôts et consignations, soit une garantie d'emprunt à hauteur de 3 480 500 euros.

Cet emprunt est constitué de 3 lignes. Là c'est un peu spécifique car, en fait, cela concerne des chambres d'étudiants. Il y a environ 200 chambres d'étudiants et l'État, l'administration, pour ramener ceci au type de logements sociaux applique un ratio. Ce sont donc 200 chambres d'étudiants qui donnent 126 logements sociaux.

On nous demande, pareil, d'accorder notre garantie à hauteur de 50% et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer le contrat de garantie ainsi que tout document y afférent.

Pour information, lors du prélèvement SRU sur cette année, il nous manquait 211 logements ; donc 126 logements c'est relativement intéressant ; cela va nous permettre de nous rapprocher beaucoup plus des 25%. Est-ce que vous avez des questions ?

Mme Christiane CONSTANT : Bonsoir Monsieur le Maire, bonsoir Mesdames et Messieurs les élus. Je voudrais savoir si vous connaissez la date du début de la construction ?

M. Serge BÉRARD : Cela a commencé en fait.

Mme Christiane CONSTANT : Et quand est-ce que se sera terminé ?

M. Serge BÉRARD : La livraison, alors il y a deux temps, deux livraisons ; l'école et les logements.

Mme Valérie GRILLON : Il y a deux temps de livraison. En premier lieu l'hébergement et après la partie atelier-enseignement qui sera livrée et le tout pour la rentrée 2025.

Mme Christiane CONSTANT : Qui gèrera l'attribution des logements aux étudiants ?

Mme Valérie GRILLON : C'est lié aux Compagnons, c'est-à-dire que ce sont les étudiants, les futurs apprentis.

Mme Christiane CONSTANT : Ce n'est pas ouvert à d'autres étudiants ?

Mme Valérie GRILLON : Pour l'instant, ça n'a pas été évoqué. C'était en lien direct avec les Compagnons et leurs apprentis.

M. Serge BÉRARD : Mais effectivement, vous avez raison de le noter, nous avons déjà eu l'occasion de discuter avec des entreprises qui pourraient avoir des apprentis. Nous n'avons pas du tout engagé la discussion avec les Compagnons ; peut-être que rien ne sera possible mais ce serait une opportunité à étudier, à avoir 126 logements d'étudiants sur la commune. Je ne sais pas s'ils seront occupés à plein temps, comment ils gèreront les réservations mais c'est un potentiel en tout cas extrêmement intéressant.

A juste titre, Béatrice rappelait que nous allons décompter ces logements, c'est un peu un effet d'aubaine. La bonne nouvelle, surtout, c'est que les Compagnons arrivent sur le territoire et, cette fois-ci, nous sommes sur un projet très avancé et il n'y a pas de doute que nous aurons les Compagnons sur notre territoire en 2025. S'il n'y a pas de questions, je vous propose de passer au vote. Solange VENDITTELLI nous rejoint. Bienvenue Mme VENDITTELLI. Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Adopté à l'unanimité. Merci. Nous sommes donc tous là, tous représentés.

- **RESSOURCES HUMAINES**

3. SERVICES MUNICIPAUX

[Adhésion au contrat-cadre « titres restaurant et prestations d'action sociale » du Centre de gestion du Rhône et de la Métropole de Lyon](#)

Rapporteur : Pierre FRESSYNET

M. Pierre FRESSYNET : Bonsoir à tous. Il s'agit d'une adhésion à un contrat-cadre de « tickets restaurant » qui est fait par le Centre de gestion du Rhône et de la Métropole qui propose aux collectivités qui le souhaitent d'adhérer à ce contrat-cadre de fourniture et gestion des titres de restauration.

Cette délibération concerne donc l'adhésion de Brignais à ce contrat-cadre. Pour Brignais, il y a à peu près 25 000 « tickets restaurant » fournis par an pour un budget de 180 000 € dont près de 60% à la charge de la collectivité et le reste à la charge des utilisateurs. Je rappelle que le « ticket restaurant » à Brignais est de 7 € et facturé 3 € pour le salarié et donc 4 € pour la collectivité.

Auparavant, Brignais traitait avec le fournisseur SODEXO et ce sera désormais EDENRED si la délibération est votée évidemment. Ce contrat-cadre nous permettra de réduire les charges de gestion et aussi de proposer la carte rechargeable à la place des tickets papier pour les agents qui le souhaitent mais on peut également garder le ticket papier pour ceux qui veulent le garder.

Le marché est prévu pour 4 ans à compter du 1^{er} janvier 2024. C'est une prestation qui est facturée 700 € par le CDG à la signature donc pour les 4 ans. C'est un montant qui est en fonction du nombre d'agents des collectivités.

Nous avons présenté le sujet en Commission n°1 le 13 septembre et il vous est demandé d'autoriser l'autorité territoriale à signer ce contrat-cadre. Il vous est demandé d'approuver le montant des droits d'entrée de 700 € et dire que les crédits nécessaires seront prélevés au chapitre 12 habituel du budget principal de la commune.

M. Serge BÉRARD : Merci. Est-ce qu'il y a des questions ou remarques ? Je vous propose de voter. Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Adopté à l'unanimité. Merci.

4. SERVICES MUNICIPAUX – SERVICE COHÉSION SOCIALE ET PARTICIPATION CITOYENNE

MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS NON PERMANENT

Création d'un emploi non permanent à temps complet dans le cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux

Rapporteur : Pierre FRESSYNET

M. Pierre FRESSYNET : Je continue sur une petite modification du tableau des emplois non permanents. Il s'agit de la Plateforme cohésion sociale et participation citoyenne avec le départ d'une personne qui était chargée de l'accompagnement du dossier politique de la Ville, qui était sous un contrat de projet. Cette personne part et il est donc nécessaire d'avoir un remplaçant jusqu'en fin d'année 2023.

C'est l'objet de cette délibération qui vous propose de créer cet emploi mais non permanent via un contrat d'accroissement temporaire d'activité, sachant qu'il n'est pas possible de faire un nouveau contrat de projet qui devrait avoir au moins 1 an puisque c'est la durée légale des contrats de projet.

Ce poste est nécessaire pour assurer la préparation de sortie du contrat de ville au 1^{er} janvier 2024 et il s'agit donc d'un emploi non permanent au grade de rédacteur à temps complet ; pour la durée : du 21/09, date de départ de la personne au 31/12/2023.

Nous avons présenté le sujet en Commission n°1 le 13 septembre et il vous est demandé d'autoriser la création de cet emploi non permanent, et poste ouvert pour un agent non contractuel et de dire que les crédits nécessaires seront prélevés au chapitre 12 concernant les frais de personnel.

M. Serge BÉRARD : Il faut rappeler effectivement que nous allons sortir ; enfin les Pérouses ne seront plus dans le quartier politique de la Ville donc la Ville va sortir de ce dispositif qui, comme vous le savez, est un dispositif assez complexe mais aussi intéressant puisqu'il permettait de financer des actions avec

des partenaires divers et variés.

Suite au départ de l'agent qui était sur secteur-là, cela est lié aussi à la fin de ce contrat donc les services et les équipes, Michèle, travaillent sur ce que sera la politique de la Ville dès l'instant où l'on sort de ce QPV. Ce n'est pas parce qu'on sort du QPV que nous n'avons pas toujours des problématiques autour d'un certain nombre de personnes ou d'accompagnement de personnes un peu plus en difficulté donc nous serons amenés à faire une Commission générale d'ici la fin de l'année pour vous proposer et débattre ensemble aussi sur ce que nous envisageons de faire et quelles sont les bonnes postures à prendre.

Les conséquences seront financières puisqu'il y aura des financements qui vont disparaître ; organisationnelles comme nous l'avons évoqué et aussi dans le cadre de remise en cause peut-être de certains partenariats mais pour l'instant les choses ne sont pas abouties ; notamment comme vous le savez, nous bénéficions de l'accompagnement des AJD qui jouent le rôle de médiateurs auprès de la jeunesse et sont financés par le Département.

Ce dispositif est aussi en questionnement du coup et cela nous amène ; alors cela fait déjà quelques mois que l'on y pense mais toutes les décisions des différents partenaires ne sont pas encore arrêtées donc nous serons amenés d'ici la fin de l'année à nous positionner. Nous aurons des échanges avec vous sur cette question et sur la façon de poursuivre ou de reconstruire une politique de la ville qui soit plus ; d'ailleurs c'est l'avantage peut-être qu'on pourra y voir, centrer autour d'un quartier mais bien pour l'ensemble des Brignairots.

M. Lionel BRUNEL : Bonsoir. Donc en fait nous aurons une Commission générale avant la fin de l'année, je suppose avant le mois de décembre où nous aurons des propositions concrètes qui déboucheront sur des lignes sur le budget 2024 ?

M. Serge BÉRARD : Disons que cela va être fait concomitamment effectivement. Aujourd'hui, je parle des AJD par exemple, nous n'avons pas encore de position officielle du Département. Il y a des paramètres que l'on ne maîtrise pas, de fait, et on sait que s'il n'y a pas cet accompagnement, cela va poser des questions. On ne va pas d'un seul coup abandonner une mission qui nous a été très utile, notamment au moment de, par exemple, je l'ai appris, au moment des émeutes du mois de Juillet, vous savez que nous avons été touchés et je sais que les AJD étaient intervenus en amont auprès des jeunes ; donc nous avons ce besoin-là.

Effectivement nous risquons d'avoir un peu un « frottement » avec la nécessité de mettre en place un budget ; peut-être faudra-t-il revenir sur la question avec une DBM si nous n'avons pas tous les éléments au moment du vote du budget mais d'ici la fin de l'année j'espère que nous aurons suffisamment avancé pour faire une Commission générale qui étayera le budget que nous voterons au mois de décembre, sur ces questions-là notamment mais c'est en questionnement.

M. Lionel BRUNEL : Pour tout, certainement mais c'est une décision, même si aujourd'hui elle est officielle, que l'on connaît depuis de nombreuses années.

M. Serge BÉRARD : Non parce que j'ai eu une communication pendant l'été de la Sous-Préfète en charge des solidarités qui nous l'a confirmé. Nous avons essayé d'indiquer ; il y a deux communes qui sont dans ce cas-là pour le Département du Rhône, il y a Tarare et nous. Nous avons essayé de montrer que nous avons tout intérêt à rester dans ce QPV mais les critères qui ont été donnés ont montré que ce n'était pas possible et c'est confirmé. Nous avons eu cette information au mois d'août.

M. Lionel BRUNEL : Oui, nous l'avons évoqué x fois, nous l'avons évoqué à un Conseil municipal fin 2022 et c'est quelque chose dont on entendait parler depuis quand même un certain nombre d'années donc s'il y a une Commission générale avec des propositions concrètes qui arrivent sur les mois d'octobre-novembre, ça serait bien mais en fait c'est quelque chose qui, sur la base générale de ce que la Ville aurait pu prendre en charge, aurait pu être anticipé largement et en fait aujourd'hui la décision officielle, nous pourrions voir déjà un embryon de plan d'actions et de discussions qui se sont faits à l'ensemble du Conseil municipal sur ce sujet. Je le redis, ce n'est quand même pas nouveau, c'est directement lié à l'opération de renouvellement urbain.

M. Serge BÉRARD : Je vous répète, M. BRUNEL, que déjà l'année dernière nous aurions dû sortir, ça a été repoussé d'1 an. Rien n'indiquait que, compte tenu du contexte, ce ne soit pas repoussé d'1 an donc nous anticipons depuis l'an dernier ; les réflexions ont été engagées avec les services et nous avons aujourd'hui un service politique de la Ville au passage qui a été reconstruit, qui était en grande difficulté il y a 2 ans, donc nous sommes armés pour faire face mais il y a des ajustements, notamment par rapport aux partenaires.

Je peux vous donner par exemple, pour vous indiquer des éléments d'anticipation importants. Nous avons, dans le cadre des discussions que nous avons eues au moment où l'on indiquait à la Préfète que nous ne voulions pas sortir, ils nous ont proposé un dispositif « adultes-relais » qui supposait que l'on ait des partenaires pour porter ces adultes-relais qui interviennent dans le champ social ; justement sur des problématiques d'accompagnement, alors pas directement de la médiation mais d'autres actions que nous ne faisons pas jusqu'à présent et, à ce stade, nous avons réuni toutes les conditions. Donc nous n'avons pas encore la confirmation mais théoriquement...oui. Nous l'avons eue officiellement ?

Nous avons deux adultes-relais qui seront recrutés, un par le Centre social, un par la MJC, qui seront financés à 95% par l'État et nous aurons un complément à donner ; alors cela fait partie des éléments budgétaires qui seront discutés. Voilà ; alors parce que vous êtes inquiet sur l'anticipation mais voilà un bon exemple d'anticipation et si tout se passe bien nous aurons peut-être plus de moyens à la sortie que l'on en avait avant pendant la période de la politique de la Ville mais ce serait prématuré de le dire.

C'est pour cela qu'il faut qu'on continue à travailler et que cette Commission générale viendrait préciser tout cela.

M. Lionel BRUNEL : Oui c'est effectivement partiellement rassurant, sachant que l'on sait ce que valent globalement les engagements de l'État. On en parle assez régulièrement autour de cette table.

M. Serge BÉRARD : Écoutez, là je pense que l'engagement est sérieux mais, après tout, qui peut vous

contredire sur cette question-là ? Est-ce qu'il y a d'autres questions ou remarques ? S'il n'y en a pas, je vous propose de passer au vote sur ce recrutement temporaire. Qui s'abstient ? 5 abstentions. Qui vote contre ? 5 abstentions. Merci.

- **ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

- 5. **INDEMNITÉS DE FONCTION DES ÉLUS (MAIRE, ADJOINTS ET CONSEILLERS)**

Fixation des montants de base

Rapporteur : Béatrice DHENNIN

Mme Béatrice DHENNIN : C'est une délibération concernant les indemnités de fonction des élus. Suite à la démission de Mme Anne-Charlotte DANNEEL le 1^{er} août, conseillère municipale et à son remplacement par Mme Catherine PEREZ, il convient de mettre à jour le tableau des indemnités des élus ; sachant que l'enveloppe globale mensuelle disponible est de 12 768,47 €, ceci en tenant en compte de l'évolution du point d'indice au 1^{er} juillet 2023.

Sur la deuxième feuille de cette délibération, vous avez le détail de toutes ces indemnités de fonction et vous pouvez remarquer que les gens ; enfin nous n'avons pas les prénoms et les noms mais uniquement les fonctions.

En effet, depuis le début de notre mandat, c'est une délibération que nous avons dû passer plusieurs fois puisque notre précédente Trésorerie demandait qu'il y ait à la fois le nom et le prénom de la personne concernée. Nous venons de changer de Trésorerie pour passer à celle de Givors et eux acceptent que les gens soient désignés par leur fonction, donc si nous avons encore éventuellement des changements au point de vue du Conseil municipal, nous n'aurons pas besoin normalement de repasser une délibération mais uniquement une information. Voilà les grandes lignes.

M. Serge BÉRARD : Vive l'administration ! Est-ce qu'il y a des questions ou remarques sur cette délibération qui ne change pas ce qui se passe pour chacun d'entre nous mais qu'il fallait passer malgré tout ? S'il n'y en a pas, je vous propose de voter. Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Adopté à l'unanimité. Merci.

- 6. **COMMISSIONS COMMUNALES**

Modification de leur composition

Rapporteur : Serge BÉRARD

M. Serge BÉRARD : Concernant la modification de la composition, donc vous savez que je ne vais pas reprendre tout le dispositif mais vous savez que nous avons 4 Commissions dans lesquelles il y a 9 élus : 6 représentants de la liste « Parlons Brignais », 2 représentants de « Brignais Ensemble » et 1 représentant de la liste « Mieux vivre à Brignais ».

Un calcul avait été fait pour déterminer ce nombre de représentants et nous accueillons aujourd'hui Catherine PEREZ qui, nous pourrons l'évoquer, souhaite s'investir dans le champ de la solidarité, notamment autour de la problématique handicap mais ce ne sera pas seulement le cas et qui, dans ce

contexte-là, souhaite et nous partageons cet avis, qu'elle rejoigne cette Commission solidarité et vie-scolaire donc cette Commission 2.

Pour cela, parce que nous ne souhaitons pas non plus qu'une personne sorte ; l'objectif est que finalement, tous les élus, qu'ils soient de la majorité, qu'ils soient dans l'exécutif ou pas, puissent s'investir au mieux dans cette commune en fonction de leurs disponibilités. Nous faisons donc en sorte que l'on ne demande pas à un élu de se retirer de cette Commission et permettre à une élue qui nous rejoint de s'investir dans ce secteur-là ce qui nous conduit à faire cette modification et cette proposition de modification de règlement où l'on propose qu'il y ait 7 représentants de « Parlons Brignais » au lieu de 6 sur cette Commission solidarité. C'est l'objet de cette délibération. Est-ce que cela pose questions ?

Mme Sylvie GUINET : J'avais une question de réflexion ; du coup nous allons passer à 7, cela veut dire que personne parmi les 6 qui étaient présents ne souhaitait laisser sa place ?

M. Serge BÉRARD : C'est ça.

Mme Sylvie GUINET : Pour la nouvelle entrante ?

M. Serge BÉRARD : Oui, parce qu'au fond tout le monde est très investi.

Mme Sylvie GUINET : Ce n'est pas une question d'être très investi ou de ne pas être investi ; c'est une question de laisser aussi la place aux nouveaux entrants. Nous pouvons le voir de deux manières.

M. Serge BÉRARD : Oui nous pouvons le voir de deux manières mais celle que nous avons retenue c'est que ceux qui s'investissaient continuent à s'investir et qu'on renforce finalement cette Commission avec l'arrivée d'une personne supplémentaire. Est-ce qu'il y a des remarques d'autre nature ou d'autres questions sur ce sujet ? Je vous propose de voter. Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Adopté à l'unanimité. Catherine, bienvenue au sein de cette Commission n°2.

7. RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Modification

Rapporteur : Serge BÉRARD

M. Serge BÉRARD : Par voie de conséquence, il faut modifier le règlement puisque nous modifions la composition de la Commission par l'intégration d'une conseillère municipale au sein de la Commission n°2 ; mettre à jour les mentions relatives à la publicité des actes des collectivités, mettre à jour les mentions relatives aux vœux et aux pouvoirs, en fait c'est tout ce qui concerne le règlement intérieur.

C'est donc le prolongement de cette précédente délibération. Est-ce qu'il y a des questions complémentaires ?

M. Lionel BRUNEL : Juste une explication de vote ; on votera contre puisque nous votions dès le départ contre ce règlement intérieur. Ce n'est pas spécifique à l'intégration de Mme PEREZ à l'intérieur du Conseil municipal, bien évidemment.

M. Serge BÉRARD : Très bien ; c'est bien de le préciser. Je vous propose de voter. Qui s'abstient ? Qui

vote contre ? 5 votes contre. Adopté à 28 voix si je ne m'abuse.

- **PETITE ENFANCE – ENFANCE – JEUNESSE**

- 8. **CENTRE SOCIAL ET SOCIOCULTUREL**

Subvention 2023 – Correctif

Fonctionnement, enfance-jeunesse, accompagnement à la scolarité

Rapporteur : Sébastien FRANCOIS

M. Sébastien FRANCOIS : Bonsoir à tous. Ce soir je vous présente un correctif, en fait, d'une subvention que nous avons votée au mois de décembre concernant le Centre social.

Pour rappel, le 14 décembre nous avons attribué au Centre social 3 subventions pour un montant total de 454 200 € avec notamment 118 000 € qui nous ont été versés par la CAF habituellement. La CAF a en fait changé son mode de versement des subventions aux territoires. Avant, elle versait directement l'argent à la commune et après nous reversions aux structures ; maintenant nous ne sommes plus dans la PSEJ (la prestation de service enfance-jeunesse), nous sommes passés en « bonus territoire ».

Pour le territoire, la CAF décide d'un montant de subvention à allouer suivant les structures et après elle alloue ces subventions directement désormais aux structures. Lorsque nous avons voté au mois de décembre, nous n'avions pas encore les chiffres de la CAF, donc nous avons estimé une subvention au Centre social. Nous avons eu dans l'été, enfin je dirais, les tarifs, les subventions exactes de la CAF donc on vous propose ce correctif.

Dans la délibération, vous avez un petit dessin qui vous montre justement ce que je vous expliquais, que nous faisons « boîte aux lettres » jusqu'en 2022 et que depuis 2023 on verse en direct. Vous remarquerez qu'il y a 30 000 € d'écart entre 2022 et 2023 par la CAF. Ces 30 000 € sont en fait aujourd'hui versés à la Ville. Il faut savoir que dans nos structures qui encadrent les jeunes, nous avons donc le Centre social, la MJC désormais depuis l'année dernière et aussi les activités périscolaires de la Ville qui rentrent dans les critères de subvention de la CAF. Précédemment, nous ne touchions pas à cet argent par la CAF.

Lorsque nous avons su que la CAF changeait son mode de calcul, nous avons assuré au Centre social qu'il ne serait pas perdant dans l'histoire puisqu'en fait c'est une décision unilatérale de la CAF de changer ses modes de calcul et ses modes de financement et ça risquait de mettre en péril le budget du Centre social si on leur retirait, comme vous le voyez, les 30 000 €.

Les 30 000 € qui sont donc aujourd'hui versés pour nos accueils de loisirs de la Ville, nous faisons le choix de reverser ensuite les subventions au Centre social afin que le Centre social ne soit pas lésé dans ce nouveau mode de calcul. J'espère avoir été clair.

Nous vous proposons donc de voter ce correctif pour avoir les chiffres exacts des subventions versées par la Ville au Centre social, à savoir 264 000 €. Vous voyez qu'il y a également une subvention au titre du contrat local de l'apprentissage scolaire de 1 700 € qui lui ne bouge pas. Avez-vous des remarques ou des questions ?

M. Lionel BRUNEL : Nous voterons évidemment pour car nous pouvons difficilement envisager que le Centre social perde instantanément comme ça une somme aussi importante mais nous relevons quand même que le changement de sémantique de la CAF et de l'État revient à ce que je disais il doit y avoir moins de 10 minutes ; c'est qu'en fait à périmètre constant il y a une baisse sensible de l'aide de l'État sur ce secteur-là. Alors certes c'est compensé mais parce que nous avons agrandi le périmètre.

M. Sébastien FRANCOIS : Oui c'est aussi compensé parce que, si par exemple nous n'avions pas ouvert de MJC et qu'on ne déclarait pas nos accueils de loisirs, « il est possible » (je mets des guillemets quand même), que la subvention ait été du même montant pour la CAF mais, vu que nous avons monté la qualité de nos accueils au périscolaire et que la MJC, nouvel acteur, lui aussi rentre dans ces critères, la CAF ne veut pas verser plus, donc c'est là où je vous rejoins. Nous avons un plus grand périmètre et par contre maintenant elle nous dit : « avec cette somme, vous la distribuez entre les différents acteurs mais on ne donnera pas plus ». Nous pourrions avoir encore de nouvelles structures qui encadrent les jeunes, à chaque fois ça n'augmenterait pas l'enveloppe versée par la CAF sur notre territoire.

M. Lionel BRUNEL : Il faut que l'on fasse très attention quand ils changent le nom des choses.

M. Sébastien FRANCOIS : Oui. L'avantage c'est que maintenant nous ne faisons plus boîte aux lettres par contre, ce qui simplifie certaines lignes comptables, et notre service financier je pense, en est satisfait.

Mme Christiane CONSTANT : Le danger c'est que la CAF se retire de plus en plus des actions de jeunesse ; nous en discutons dans d'autres lieux, et que ça augmente les dépenses pour les communes. C'est le cas ce soir donc il faut « appeler un chat, un chat », c'est que le Gouvernement se retire des politiques sociales de plus en plus via les CAF et qu'à terme les communes ne voient pas leur budget augmenter, donc c'est la problématique que nous allons rencontrer aussi sur le plan scolaire donc quand même cette vigilance, je ne sais pas si l'Association des Maires interpelle le Gouvernement quand elle le rencontre ou si vous faites quelque chose parce qu'à ce train-là, les communes vont être exsangues.

M. Sébastien FRANCOIS : Il est certain que si nous n'avions pas déclaré nos accueils de loisirs nous étions susceptibles de perdre de l'argent.

M. Serge BÉRARD : Mais nous partageons bien sûr cette analyse. Nous ne maîtrisons pas la politique de la CAF, nous subissons mais je dirais, le coup financier le plus dur nous l'avons supporté mais aussi parce que nous l'avons voulu, c'est le financement du périscolaire puisqu'à un moment donné nous avons développé le périscolaire au moment de la fameuse semaine qui devait être ; la semaine a disparu mais le périscolaire est resté et le budget du périscolaire est extrêmement conséquent et d'ailleurs il faut aussi qu'on s'interroge pour arriver à contrôler cela parce que nous avons développé un périscolaire très consistant mais également coûteux. C'est une réalité, nous voyons mal comment nous pouvions retirer aux familles tout ce qui avait été mis en place, ce dont elles bénéficient puis c'est bien aussi pour les enfants.

Il faut trouver le juste équilibre et absorber effectivement ces évolutions, à la fois d'offres et de financements, ce qui est un travail subtil.

Mme Christiane CONSTANT : Ce ne sont pas les communes qui sont incriminées, ce sont les politiques familiales nationales qui sont en régression et plus nous avancerons, plus vous verrez qu'il y aura un retrait dans ces politiques familiales.

M. Serge BÉRARD : Oui, il paraît que les communes sont riches et on nous ponctionne allègrement.

Mme Christiane CONSTANT : Oui, les contribuables voient leur taxe foncière augmenter...quand ils ne payent pas de taxe d'habitation. Ce sont des vases communicants, les finances.

M. Serge BÉRARD : Pour l'instant nous avons réussi à maintenir nos taux et nous allons tout faire pour continuer sur cette voie-là mais c'est vrai que l'année dernière, vous l'avez vu, nous avons eu une année un peu difficile, nous avons souffert au niveau du résultat. Cette année, ça devrait aller un peu mieux et fort heureusement nous avons la chance d'être sur un territoire très dynamique mais j'imagine que les communes qui n'ont pas cette chance d'avoir une croissance démographique, d'avoir des entreprises qui se développent, doivent encore réellement plus souffrir ; donc ce point de vigilance, vous faites bien de le souligner et nous devons l'avoir en tête. Est-ce qu'il y a d'autres questions ou remarques sur cette subvention ? Je vous propose de voter. Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Adopté à l'unanimité. Merci.

- **CULTURE**

- 9. **FOURNITURE, POSE, ENTRETIEN ET MAINTENANCE DE MOBILIER URBAIN (PANNEAUX SUCETTES) POUR LES BESOINS DE LA VILLE DE BRIGNAIS**

- CONCESSION DE SERVICE

- Approbation du concessionnaire et autorisation de signature

Rapporteur : Anne-Claire ROUANET

Mme Anne-Claire ROUANET : Bonsoir à tous. Je vais vous parler d'une délibération sur la fourniture, pose, entretien et maintenance de mobilier urbain, en particulier les « panneaux-sucettes » pour les besoins de la Ville de Brignais, donc une petite présentation permet un peu « d'exemplifier » et d'expliquer cette délibération donc peut-être que tout le monde ne le savait pas mais nous étions en marché public de fournitures courantes et de services pour ces « panneaux-sucettes ». Ce marché avait une durée de 9 ans et il avait déjà été prorogé par un avenant de 6 mois jusqu'en juin 2023 donc il était important, essentiel, de refaire marcher l'appel à candidatures.

Le fournisseur précédent était CLEAR CHANNEL. Nous disposons actuellement de 18 « panneaux-sucettes » ; plus exactement 16 dédiés à l'affichage de la Ville et 2 dédiés aux plans de la Ville de Brignais donc sur chaque « sucette » vous avez une face pour la communication municipale et une face pour l'exploitation publicitaire pour le prestataire donc CLEAR CHANNEL.

Auparavant nous avions 8 campagnes par an donc chaque campagne de communication comprenait l'impression des affiches, la pose et au-delà de ces 8 campagnes, la Ville devait payer en plus. Inutile de vous dire que 8 campagnes par an ce n'était pas suffisant donc régulièrement nous devions à nouveau mettre de l'argent pour pouvoir avoir plus de campagnes.

En contrepartie, une redevance d'occupation du domaine public à la Ville qui s'élevait de 5 000 € à 6 000 € à l'année.

Le nouveau marché : donc les demandes de la collectivité ; enfin ce n'est plus un marché, c'est une concession de service. Il y a eu une jurisprudence sur ces termes qui s'explique parce que le prestataire prend des risques d'exploitation de ce mobilier urbain donc c'est maintenant une concession de service (cela ne change pas grand-chose). La durée de cette concession de service est de 11 ans, il faut savoir que les durées sont de plus en plus longues puisque le mobilier coûte cher et donc les prestataires demandent à avoir une durée plus longue pour avoir un retour sur investissement.

Nous avons demandé de passer de 18 « panneaux-sucettes » à 22 panneaux parce que, comme vous le savez, le précédent marché avait été démarré en 2013 donc il y a des quartiers qui se sont développés depuis cette dizaine d'années, en particulier Quartier de la Gare, Sacuny, l'AquaGaron ; enfin voilà il nous manquait des endroits pour avoir plus de communication. Nous avons demandé un minimum de 16 campagnes par an comprenant l'impression et la pose et puis nous demandions toujours une contrepartie de redevance à la Ville.

L'analyse des offres a permis de voir que nous avons eu 3 candidatures tout à fait honorables, qui ont été reçues : JC DECAUX, CLEAR CHANNEL et GIROD MÉDIAS donc ce sont les 3 plus importants du domaine. Vous avez tous reçu je pense, le tableau d'analyse dans un rapport. Ce rapport préconisait comme d'habitude, pour une CAO, des notes avec des pourcentages, la technicité proposée, la partie développement durable, l'esthétique du mobilier, la partie financière avec la contrepartie redevance donc tout cela a été analysé et le résultat nous montre que c'est CLEAR CHANNEL qui était le sortant, qui a été à nouveau retenu et les critères qui ont fait la différence sont essentiellement la redevance. CLEAR CHANNEL a fait vraiment un bond énorme ; il est passé de 6 000 € à 13 000 € donc cela a fait une forte différence alors que par exemple JC DECAUX n'était qu'à 3 000 €.

Nous avons aussi un nombre de campagnes Ville où ils ont vraiment augmenté cette possibilité-là pour peut-être être sûr de gagner le marché et c'est sûr que nous n'allons pas aller jusqu'à 53. Cela fait plus d'une par semaine, sachant que le délai pour pouvoir mettre en place ; alors il y a peut-être un « bug » de chiffres, je ne suis pas sûre, mais ce qui est sûr c'est que le délai pour mettre en place une campagne c'est 2 semaines minimum, le temps d'imprimer l'affiche et de mettre en place. Je peux peut-être vérifier dans le document.

Il y a eu une Commission de délégation de service public, le 15 juin 2013 qui a validé ce résultat donc il est précisé que le délai d'installation se fera avant fin décembre 2023 et qu'il est nécessaire d'avoir 60 jours après la notification du contrat donc après ce vote que vous allez faire.

Dans la diapositive suivante, vous avez le visuel un peu abrégé du futur panneau parce que, du coup, le mobilier va être changé. Il y a une partie ajourée, juste au-dessus de Ville de Brignais où il y a une espèce de petit rectangle blanc. C'est une partie ajourée pour donner une impression un petit peu plus de mobilier plus aérien et ces panneaux sont rétroéclairés également avec possibilité d'extinction pour

suivre notre politique d'extinction. Avez-vous des questions sur ce déroulé ?

M. Serge BÉRARD : Je pense que tous les élus ont pu prendre connaissance de ce document lors de la Commission générale.

Mme Anne-Claire ROUANET : Oui alors je confirme, CLEAR CHANNEL propose la gratuité des 52 premières campagnes classiques supplémentaires puis un prix de 116 € à partir de la 53^{ème} campagne. Ils ont donc eu la note maximale sur ce critère.

M. Lionel BRUNEL : Ce sont donc les chiffres sur les 11 ans.

Mme Anne-Claire ROUANET : C'est une bonne question.

M. Lionel BRUNEL : Cela va être dur d'en mettre 53 dans l'année.

Mme Anne-Claire ROUANET : Je fais appel à un joker. Peut-être que vous avez raison, oui mais je ne suis pas sûre.

M. Philippe BLAIN : *Dans le cadre d'une suspension de séance, mais qui court de gros risques, je relaye la parole de la DGA qui a plus que moi préparé le Conseil municipal, il nous semble que c'est bien par an en fait. L'idée pourrait être celle d'une campagne, c'est le plafond de toute façon, ce n'est pas ce qui sera demandé par la collectivité c'est-à-dire que nous pourrions imaginer 53 campagnes par an. Il suffit qu'il y en ait une sur deux semaines et puis une autre par semaine. Il n'aura échappé à personne que nous avons 52 semaines annuelles. Pour nous, nous vous le confirmerons, mais c'est bien la maille annuelle qui est de toute façon largement théorique pour le coup puisque pour qu'une campagne soit efficace, de l'avis de nos communicants, notre service communication, c'est plutôt 3 semaines une campagne car elle a une efficacité maximale sur cette maille-là ; donc là nous redescendons évidemment sur la division de 52 par 3 si je fais le calcul.*

M. Serge BÉRARD : Vous nous le confirmerez.

M. Lionel BRUNEL : Nous admettons bien que nous faisons la même campagne sur les mêmes périodes sur l'ensemble des panneaux ? Nous n'avons pas, par exemple, une campagne sur la moitié ou... ? Oui cela pourrait s'imaginer ?

Mme Anne-Claire ROUANET : Oui bien sûr, vous avez possibilité de panachage et donc auparavant nous étions limités dans le panachage, nous étions limités pour moitié et là nous serons moins limités. Nous verrons à l'usage si c'est vraiment merveilleux. Il y a des améliorations également comme, en particulier, la mise en place d'une plateforme connectée qui permet au service communication de communiquer directement avec CLEAR CHANNEL pour les campagnes d'impression.

Je reprends la délibération donc nous votons le contrat avec pour objet la fourniture, pose, entretien et maintenance..., durée 11 ans, début de l'exécution du contrat à sa notification donc dès 60 jours ; principales obligations du concessionnaire, fourniture et installation de 22 mobiliers urbains, entretien et maintenance des équipements, fourniture et pose d'affiches pour les campagnes de communication pour la Ville. Le concessionnaire est tenu d'affecter à l'exécution du service du personnel qualifié et

approprié aux besoins, conformément à la réglementation en vigueur.

Cette délibération est passée en Commission n°4 le 14 septembre et il vous est donc demandé d'approuver le choix de la société CLEAR CHANNEL en tant que concessionnaire du service de fourniture, pose, entretien et maintenance des « panneaux-sucettes » pour les besoins de la Ville, d'approuver les termes du contrat de concession de service, d'autoriser Monsieur le Maire à signer le contrat de concession de service avec l'entreprise CLEAR CHANNEL et tout acte nécessaire à la mise en place de ce contrat et de dire que les recettes correspondantes seront créditées au chapitre 70 du budget principal de la commune.

M. Serge BÉRARD : Vous aviez une question, M. BRUNEL.

M. Lionel BRUNEL : Je voulais laisser finir car c'est un sujet connexe donc deux choses. Nous avons évoqué à un moment un projet de panneautique un peu plus sobre pour gérer la « labellomania » qui se trouve à l'entrée de la commune sur les différentes entrées et panneaux des collectivités financeuses donc êtes-vous arrivé au bout d'une réflexion là-dessus ?

M. Serge BÉRARD : C'est en cours.

M. Lionel BRUNEL : Deuxième sujet, lorsqu'a été fait l'aménagement notamment du parvis de la Gare il avait été prévu un emplacement et de tirer des fourreaux pour un équipement d'information et de communication un peu plus évolué que ce que nous traitons aujourd'hui, ce qui est très bien pour le reste de la Ville. C'est aussi un sujet qui est en cours ou c'est un sujet qui n'est pas du tout traité ?

Mme Anne-Claire ROUANET : Au niveau de la Gare, pour moi ce n'est pas en cours. Je crois qu'il y avait des problèmes ; alors je crois que Valérie GRILLON m'aidera là-dessus mais il y avait des problèmes de propriété en fait. La municipalité, avec la SNCF ne peut pas faire des choses sur le parvis de la SNCF qui appartient à la SNCF.

M. Lionel BRUNEL : Nous étions sur la partie du domaine public évidemment, pas sur le parvis privé de la SNCF.

M. Serge BÉRARD : Pour l'instant ce n'est pas un sujet qui est traité. Il est certain que le quartier est en train d'évoluer, comme cela ne vous échappe pas. Nous allons avoir la livraison dans l'année d'une centaine de logements. Il y a des projets qui sont en train de se finaliser pour boucler tout le projet de la Gare et je pense que la question va se poser une fois que tout sera installé, vous savez aussi que nous allons refaire l'avenue Général de Gaulle sur comment, en termes de communication, on valorise aussi tous ces espaces-là, ce qui n'est pas dans les tuyaux pour l'instant ; en tout cas qui peut être pensé mais qui n'est pas commandé à qui que ce soit pour l'instant.

Mme Laurence BEUGRAS : Re-bonsoir, juste une précision ; où seront implantés les panneaux supplémentaires ?

Mme Anne-Claire ROUANET : Il va y avoir des propositions qui vont être faites avec des visites sur le terrain. Probablement, il y en aura un supplémentaire à la Gare, un vers Sacuny et un quand on sort de

Brignais, direction Givors, vers les Sept chemins. Le quatrième, je ne l'ai plus en tête.

M. Lionel BRUNEL : Vous n'avez pas parlé de l'AquaGaron ?

Mme Anne-Claire ROUANET : Oui c'est ça, vers l'AquaGaron, c'est ça, merci.

Mme Laurence BEUGRAS : Merci, et du coup pour bien comprendre sur les candidatures qui ont eu lieu en mai, trois plis ont été reçus dans les temps ; cela veut dire qu'il y a d'autres plis qui n'ont pas été reçus dans les temps ou il y a d'autres sociétés ? Quand nous voyons le nombre de sociétés qui ont candidaté, je suis assez surprise qu'il n'y ait pas...

M. Serge BÉRARD : Ce sont les trois leaders sur ce marché-là.

Mme Laurence BEUGRAS : Il manque quand même GIRAUDY EXTERION.

M. Serge BÉRARD : C'est le quatrième qui vous manque ?

Mme Laurence BEUGRAS : Je ne travaille pas chez eux.

M. Serge BÉRARD : Vous connaissez bien le marché visiblement ; donc je ne savais pas qu'il y avait un quatrième, gros opérateur qui aurait pu candidater qui ne l'a pas fait.

M. Philippe BLAIN : *Juste pour compléter en disant que nous n'avons pas eu d'autres noms parvenus dans les délais. La formule c'est trois offres parvenues dans les délais, sinon nous aurions écrit une (ou deux) offre(s) sont parvenue(s) hors-délai.*

Mme Laurence BEUGRAS : Merci M. BLAIN.

M. Serge BÉRARD : S'il n'y a pas d'autres questions, je vous propose de voter. Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Adopté à l'unanimité. Merci.

- **AMÉNAGEMENT – PATRIMOINE – URBANISME**

10. OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC TEMPORAIRE POUR AUTOPARTAGE DE VÉHICULES

CONVENTION ENTRE GETAROUND, LA CCVG, LA COMMUNE DE CHAPONOST ET LA COMMUNE DE BRIGNAIS

Autorisation de signature

Rapporteur : Jean-Philippe GILLET

M. Jean-Philippe GILLET : Bonjour à tous. Je vais vous présenter une délibération concernant l'occupation temporaire du domaine public pour autopartage de véhicules et plus particulièrement il s'agira d'une convention entre une société, GETAROUND, la CCVG, la commune de Chaponost et la commune de Brignais.

Dans la cadre de sa compétence d'Autorité Organisatrice des Transports, la Communauté de communes de la Vallée du Garon (CCVG) est compétente en matière de mobilités partagées. La commune de Brignais et celle de Chaponost sont titulaires du pouvoir de police du stationnement.

La société GETAROUND a sollicité la CCVG pour promouvoir le développement de modes de

déplacements complémentaires par le biais de la mise en place d'un service d'autopartage sur le territoire.

Par cette convention, nous pensons apporter une solution complémentaire de mobilité à nos concitoyens. Après appel à manifestation d'intérêt, conformément à la politique des marchés publics, la société GETAROUND a été confirmée et précisée dans le cadre d'une convention d'occupation du domaine public temporaire.

Cette convention définit les modalités de mise à disposition au bénéfice de l'occupant donc entre autres le nombre, le lieu, les stations donc pour Brignais ce sera une station de 2 véhicules qui sera située au 6, rue Simone Veil donc quasiment en face de l'OPAC et le type de véhicule - vous avez pu le voir dans la convention et la durée de la convention, qui est de 3 ans, initialement reconductible deux fois un an.

Dans le cadre de son pouvoir de police, la commune de Brignais aura la charge d'établir l'arrêté autorisant le stationnement des véhicules en autopartage sur les emplacements identifiés.

Ce dossier a été vu le 14 septembre 2023 en Commission n°3. Il est donc demandé au Conseil municipal de délibérer pour approuver les termes d'une convention entre GETAROUND, la CCVG, la Ville de Brignais et celle de Chaponost et l'annexe 1 jointe tel qu'annexée au présent rapport, et d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention.

Cette convention, il y aura aussi une délibération portée par la ville de Chaponost qui disposera d'un emplacement pour un véhicule de la CCVG et, bien sûr, de GETAROUND, qui signera la convention.

En complément, je peux dire que l'installation se fera par un marquage différencié des deux places de stationnement avec un panneau. Ça, ça sera fait pour fin septembre et l'inauguration de ce service se fera le 9 octobre à 14 heures. Il y aura deux véhicules dessus : un véhicule utilitaire et un véhicule léger. Dans la convention, vous aviez le type de véhicule ; alors utilitaire, ce n'est pas un gros fourgon, c'est plutôt un van et pour la commune, ça représente une valeur de 120 € par place et par an d'indemnité d'occupation.

M. Serge BÉRARD : Des questions ?

Mme Isabelle WEULERSSE : Bonsoir. J'imagine que si on met ce système en place, c'est pour permettre à nos usagers de faire des trajets relativement courts autour de de la commune de Brignais, ou pas très loin ; enfin on ne va pas les contrôler, mais je suis surprise que ce ne soit pas des véhicules électriques qui aient été mis en place, mais des véhicules thermiques.

M. Jean-Philippe GILLET : Effectivement, ce sont des véhicules thermiques pour l'instant mais il n'y a pas, à priori, de limitation de kilométrage pour les déplacements et ça peut être loué plusieurs jours consécutivement donc ça, c'est la personne qui détermine le besoin qu'elle a du véhicule.

M. Serge BÉRARD : Une des questions par rapport à l'aspect de l'électrification c'est que ça supposait des équipements pour alimenter, qu'on n'a pas aujourd'hui, et il a été convenu au niveau de la CCVG que l'expérimentation se ferait avec des véhicules thermiques. Ça ne veut pas dire qu'à terme, en

fonction du fonctionnement ; parce qu'installer des bornes et permettre le chargement, n'est pas a priori une offre de la société, on n'était pas partis pour le faire non plus.

On est dans une expérimentation pour mesurer l'intérêt pour les usagers d'avoir ce service avec cet utilitaire et cette voiture, cette berline, je crois, et peut-être, on partage ce point de vue ; ce serait bien de partir sur des bons schémas, comme on essaie de le faire d'ailleurs quand on s'équipe aujourd'hui, au sein de la commune, chez des véhicules électriques ; à voir dans la durée ; je rappelle, c'est une expérimentation pour tout le monde.

M. Jean-Philippe GILLET : En complément aussi, je peux dire que cette société GETAROUND a une implantation quand même nationale. C'est quelque chose qui fonctionne dans beaucoup d'endroits notamment sur la Métropole Lyonnaise, et que là c'est GETAROUND qui fournit les véhicules mais tout un chacun peut, s'il veut rentabiliser l'usage de sa voiture, peut la louer dans le cadre de cette société.

La société installe un boîtier et les gens peuvent louer ; proposer à la location en complément une voiture non utilisée ; c'est un nouveau concept de partage de véhicules.

M. Serge BÉRARD : Chaque particulier peut mettre sa disposition au service d'un autre particulier via cette plateforme mais ce n'est pas du tout ce qu'on expérimente. Notre projet est d'utiliser ces véhicules ; le récepteur de notre sujet-là.

M. Jean-Philippe GILLET : L'idée c'est de proposer un complément à la mobilité sans que ça induise un coût pour la commune.

Mme Solange VENDITTELLI : Ma question était ; nous l'avions vu en Communion n°3 mais je n'ai pas souvenir. On n'avait pas parlé du prix. Est-ce que, pour les personnes, c'est le même prix qu'une agence de location ordinaire ou c'est moins cher ?

M. Jean-Philippe GILLET : Je pense que c'est plus avantageux. Personnellement, je n'ai pas utilisé ; mes enfants ont utilisé et je pense que c'est plus avantageux.

Mme Solange VENDITTELLI : Plus avantageux que d'aller louer une voiture.

M. Jean-Philippe GILLET : L'avantage aussi qui est mis en avant, c'est que c'est du 24h/24 ; il n'y a pas de contrainte d'ouverture d'agences et de ramener le véhicule à telle heure.

M. Serge BÉRARD : La clé c'est le téléphone en fait.

M. Jean-Philippe GILLET : Oui, l'ouverture du véhicule se fait par le téléphone portable du locataire, qui reçoit un code. Au moment du départ, il y a un « check-up » qui est fait par le logiciel, on prend des photos et à la restitution, c'est pareil.

M. Claude MARCOLET : Simplement, pour peut-être donner une explication aussi sur l'aspect véhicule électrique, c'est que ceux qui ont l'électrique le savent, c'est que si on ne le branche pas sur une prise ou une borne de recharge, pour le véhicule qui n'est pas chargé, ça demande une certaine éducation et puis une habitude, et les gens peuvent très bien ramener le véhicule et, s'il n'est pas chargé, la personne

va avoir 10 kilomètres d'autonomie ou 20 kilomètres, et ça paraît compliqué sur du véhicule de ce type-là ou alors il faudrait vraiment mettre en place des règles de dépose, ...

M. Serge BÉRARD : Je ne sais pas comment ça se passe sur les essence.

M. Jean-Philippe GILLET : La facturation se fait... ; si l'on va en bas, on paye plus.

Mme Isabelle WEULERSSE : Moi je voulais juste faire une remarque. Vous parlez d'une expérimentation. À priori, ce n'est pas... La convention est conclue pour 3 ans, reconductible tacitement 2 ans, c'est une longue expérimentation.

M. Serge BÉRARD : C'est une longue expérimentation.

Mme Isabelle WEULERSSE : Donc pendant 5 ans nous n'aurons que des véhicules thermiques ; on peut faire des avenants.

M. Serge BÉRARD : On parle de 3 ans.

M. Jean-Philippe GILLET : Oui, je pense que les véhicules peuvent être changés en cours d'expérimentation.

M. Serge BÉRARD : Je pense qu'on voit bien que c'est nouveau, il faut que les gens se l'approprient et l'aspect électrique ou pas, n'est pas déterminant sur deux voitures, sur le parc automobile à Brignais non plus. Et toutes les explications données, je pense, sont claires pour dire que ce serait compliqué de faire ça.

M. Jean-Philippe GILLET : Et si ça rencontre un certain succès, a priori cette société pourrait mettre plus de véhicules sur la CCVG, c'est-à-dire pour d'autres communes, telles que Vourles ou Millery. Dans un premier temps, ils ont choisi les deux communes de la CCVG qui avaient le plus de potentiel pour l'expérimentation.

M. Lionel BRUNEL : Ce qui me semble vraiment une bonne idée, c'est l'histoire du véhicule utilitaire, parce que parfois, on se retrouve à devoir mettre à la déchetterie un lave-linge, un canapé ou je-ne-sais-quoi. Ce n'est quand même pas tous les jours qu'on fait ça. On n'a pas forcément un véhicule qui permet de transporter ce type de choses. Je pense que ça, c'est le côté très...on verra à l'usage mais je pense que le véhicule utilitaire risque de fonctionner beaucoup plus que le véhicule léger.

M. Serge BÉRARD : L'expérience nous le dira.

Mme Laurence BEUGRAS : Juste pour compléter les propos sur l'expérimentation, on peut souligner que c'est quand même plutôt novateur et le travail qui était fait en Commission, justement mobilités, à la CCVG montre cette réelle volonté de vouloir se tourner vers des moyens complémentaires, un peu comme on l'avait fait en son époque, qui était aussi une expérimentation sur le partage des vélos.

M. Lionel BRUNEL : Qui, pour peu, n'a pas été une réussite.

M. Serge BÉRARD : Qui avait été voté d'ailleurs à l'unanimité par le Conseil municipal.

Mme Laurence BEUGRAS : Oui et puis qu'en plus, faut faire des choses, il faut essayer.

M. Serge BÉRARD : Absolument, c'est le parti pris de l'action pour voir ce qui marche, et vous faites bien de le rappeler. C'est vrai que la CCVG s'engage beaucoup sur ces questions-là, déjà, pour les modes doux on a vu qu'on est engagé dans un programme lourd de création de pistes cyclables, en tout cas de voies douces. Nos arceaux vont arriver pour permettre le stationnement des vélos plus en sécurité et c'est en cours par la CCVG.

On a le contrat qui a été passé avec Klaxit pour le covoiturage. Il y a beaucoup de choses et puis on arrive, on voit arriver donc, on ira bientôt au métro par le mois prochain, avant le prochain Conseil municipal, je pense, on ira directement de Brignais avec les TCL prendre le métro aux Hôpitaux Sud. On voit tout ce qu'engage la CCVG depuis 2, 3 ans maintenant qui commence à porter ses fruits dans bien des domaines, et je pense que ce n'est pas fini. Il y a encore encore beaucoup de choses à faire et vous faites bien de le rappeler. S'il n'y a pas d'autres remarques, je vous propose de passer au vote. Qui s'abstient qui vote contre ? Adopté à l'unanimité. L'autopartage, c'est parti.

11. ENTRETIEN DES ESPACES VERTS

CONVENTION CONSTITUTIVE GROUPEMENT DE COMMANDE

Autorisation de signature

Rapporteur : Christine MARCILLIERE

Mme Christine MARCILLIERE : Bonsoir. Je vous propose aujourd'hui une convention constitutive de groupement de commande relative aux entretiens des espaces verts. Les communes membres de la CCVG, de la Communauté de Communes de la Vallée du Garon, souhaitent poursuivre les pratiques de mutualisation en matière d'achat via la création de ces fameux groupements de commande. Il s'agit là d'une convention qui est renouvelée tous les 4 ans. C'est la raison pour laquelle elle se présente aujourd'hui.

Il s'agit majoritairement de mutualiser les frais de lancement, de publicité et administratifs, sachant que chaque commune possède un lot et que le lot 1 est celui de Brignais. Petite précision également, Brignais avait au préalable un lot entretien espaces verts et un lot entretien équipements sportifs. Comme nous avons dorénavant un terrain synthétique de football, nous n'avons plus besoin de ce lot entretien équipements sportifs.

La Commission n°3, « Transition écologique, urbanisme, aménagement » a vu le dossier le 14 septembre de cette année et il vous est demandé d'approuver la convention constitutive du groupement de commande telle qu'annexée au présent rapport, et également d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention et tout document y afférent.

M. Serge BÉRARD : Bien, on est en phase de préparation de cette commande. Est-ce qu'il y a des questions ou des remarques ? Je propose de passer au vote. Qui s'abstient qui vote contre ? Adopté à l'unanimité, merci Christine.

12. PROGRAMME D'ACTION DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES POUR L'EFFICACITÉ

ENERGÉTIQUE (ACTEE)

CONVENTION DE PARTENARIAT DANS LE CADRE DE LA MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME

CEE ACTEE – DÉMARCHE SCHEM'ACTEE

Autorisation de signature

Rapporteur : Jean-Philippe GILLET

M. Jean-Philippe GILLET : Je vais vous parler d'une autre délibération qui porte sur le programme d'action des collectivités territoriales pour l'efficacité énergétique, connu sous le sigle ACTEE, et plus particulièrement d'une convention de partenariat dans le cadre de la mise en œuvre du programme CEE (Certificats d'Économies d'Énergie ACTEE).

Le programme de Certificat d'Économies d'Énergie ACTEE 2 est porté par la Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies. Il vise à aider les collectivités à mutualiser leurs actions, à agir à long terme et à planifier les travaux de rénovation énergétique tout en réduisant leurs factures d'énergie.

Dans la même logique que le premier programme ACTEE1, ACTEE 2 poursuit les objectifs suivants : il s'agit de favoriser le taux de passage à l'acte dans la réalisation des travaux de rénovation énergétique, d'encourager les mutualisations entre acteurs et collectivités et d'inciter les collectivités à déployer des stratégies d'action sur le long terme pour rénover leur patrimoine.

Accompagnée par le SIGERLy, la commune de Brignais avait déposé un dossier de demande d'intégration du programme, afin de lancer son schéma directeur immobilier énergétique (ou SDEI) pour 23 de ces bâtiments. Je ne vais pas vous rappeler, ça a déjà été présenté, les objectifs du SDEI, c'est-à-dire de faire un état patrimonial des bâtiments de la commune sur le plan énergétique.

La convention jointe au présent rapport a pour but de définir le cadre du partenariat pour le déroulement opérationnel du programme dans le respect de la convention de mise en œuvre du programme ACTEE 2 conclu entre l'État, l'ADEME, la FNCCR, l'AMF et les co-financeurs du programme.

Ce qui est important quand même, c'est que, dans le cadre de cette convention, la commune s'engage à mettre en œuvre l'audit et la scénarisation du SDIE au plus tard le 31 décembre 2023. C'est déjà bien avancé et nous devrions tenir le délai.

Le deuxième point, c'est de rénover le patrimoine public des collectivités suivant les actions définies à l'article II : transmettre au coordinateur du groupement, c'est-à-dire le SIGERLy,, tous les éléments nécessaires à l'établissement du rapport d'activité devant être transmis à la FNCCR; transmettre à la FNCCR dans le cadre des missions qui lui sont confiées au titre du programme, s'agissant notamment de l'élaboration des guides et documents contractuels-types, tous les éléments nécessaires à la bonne réalisation de ces missions; inviter la FNCCR aux différents comités de pilotage en tant qu'invité permanent. Il est également suggéré d'y inviter, lorsque cela s'y prête, la Direction régionale de l'ADEME et la DDT/DREAL, ainsi qu'un représentant de la Banque des territoires.

Tout ça pour rappeler que le coût de réalisation de ce schéma directeur immobilier et énergétique pour Brignais ; l'étude s'élève à 84 550 € hors taxes, soit 101 460 € TTC, et que le présent programme permet

à la commune de bénéficier d'un financement de 63 413 €, ce qui représente quand même 75 %, hors-taxes du prix de l'étude qui seront financés.

Ce dossier a été vu en Commission n°3 le 14 septembre 2023 et il est demandé au Conseil municipal de délibérer pour approuver les termes de la convention de partenariat établie dans le cadre de la mise en œuvre du programme ACTEE 2 entre la FNCCR, le SIGERLy et la commune de Brignais telle que présentée en séance et jointe en annexe ; d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention et ses avenants éventuels et dire que les recettes correspondantes sont créditées au chapitre 13, compte 13158 du budget.

M. Serge BÉRARD : Est-ce qu'il y a des questions ou des remarques ? Sur ce sujet, je rappelle qu'il y a eu un comité de pilotage très récent, la semaine dernière, qui faisait état du diagnostic. La première étape, il y aura d'autres comités de pilotage auxquels tous les groupes municipaux, bien entendu, sont conviés.

C'est extrêmement riche et intéressant. Je rappelle que l'objectif est lié au fait qu'on s'est interrogé sur l'état des bâtiments, sur l'évolution aussi de la réglementation, le « décret tertiaire », ...et on s'est posé la question à la fois dans quel état sont nos bâtiments, qu'est-ce qu'on doit faire dessus, même s'il y avait déjà des projets engagés. On a eu une Commission générale autour de la rénovation de l'Hôtel de Ville, mais il y a beaucoup de choses sur lesquelles on s'interroge par exemple, le bâtiment A de Jean Moulin, qui est désaffecté maintenant en termes scolaires, mais qui peut être utilisé pour bien d'autres usages, mais dans quelles conditions au regard de son état, notamment environnemental.

Toutes ces questions nous ont amenés à ; donc entre les problématiques environnementales, en particulier, les problématiques fonctionnelles, il ne vous a pas échappé que la Ville évolue... On a aujourd'hui une MJC par exemple. On s'est interrogé sur comment aborder la question avec le plus de pertinence possible et lorsqu'on aborde des sujets comme ça, sur la rénovation de bâtiments, voire la construction, la cession d'actifs, on raisonne à 10, 20 ans et, pour mettre un peu d'ordre dans notre réflexion, on a jugé nécessaire de passer par cette réflexion-là, et on a eu l'opportunité de s'inscrire dans le projet avec le SYGERLy qui fait qu'à un coût raisonnable, on va pouvoir se poser toutes ces questions.

Sur les 2 ans qui viennent, déjà l'année prochaine, à la fin de ce travail de diagnostic, on sera amenés ; vous savez qu'il y a beaucoup de bâtiments en cause, les Arcades aussi, par exemple. Je ne l'évoque pas, même si un peu en marge de ce dossier, donc on sera amené à faire un plan à 10 ou 20 ans de ce qu'on va faire sur nos bâtis. Je pourrais rajouter la piscine dans ce projet-là, ou encore le devenir de la cuisine centrale, puisqu'on a une réflexion actuellement, qui a démarré avec la Communauté de communes, sur peut-être une cuisine centrale commune ; on en parlera à la CCVG.

Toutes ces questions- là sont complexes et nécessitent une organisation de la réflexion pour qu'on puisse la partager ensemble et faire ensemble les bons choix pour l'aménagement de nos bâtiments à l'avenir. Voilà le sens de ce travail. Je ne sais pas si, Bruno, tu veux rajouter quelque chose ou non.

M. Bruno THUET : Les études sont en cours. On a une grosse réunion vendredi prochain, où on va

balayer toutes les thématiques des bâtiments de Brignais pour pouvoir commencer à élaborer le plan de campagne qui viendra après.

M. Serge BÉRARD : C'est vrai qu'on on avait, d'une part à faire d'abord un diagnostic, l'état des lieux et ensuite, ce qui n'est pas facile, insuffler à ce plan, tout ce qu'on perçoit déjà, des équipements qu'il faudra faire évoluer en termes fonctionnels. Donc c'est un vrai sujet, tout à fait passionnant, mais qui mérite du travail.

Mme Sylvie GUINET : Oui, quand vous dites qu'effectivement c'est très complexe, parce que la différence entre la délibération qui avait été passée en 2022, avec un lancement de l'étude et aujourd'hui, en septembre 2023, on retrouve à-peu-près les mêmes objectifs. Donc, la différence, c'est quoi ?

M. Serge BÉRARD : C'est le financement.

Mme Sylvie GUINET : Il n'y a rien eu de fait entre septembre 2022 et septembre 2023 ? Mais quand c'est complexe, je vous rejoins.

M. Serge BÉRARD : Non, non, il y a eu beaucoup de choses, puisque l'étude est engagée.

Mme Sylvie GUINET : On retrouve à peu près les mêmes choses.

M. Serge BÉRARD : Sauf que là on parle de financement.

M. Jean-Philippe GILLET : C'est le financement de l'étude ; la délibération d'aujourd'hui c'est le financement de l'étude on rappelle les objectifs, mais...

Mme Solange VENDITTELLI : Mais maintenant qu'est-ce qui a été fait ? C'est peut-être plus la question.

M. Serge BÉRARD : Je ne crois pas que vous ayez participé à la restitution du diagnostic, mais depuis 4 mois, on a des consultants qui sont là, ce qui explique le prix, qui ont passé leur temps, pratiquement pendant 4 mois dans la commune pour analyser tous les bâtiments, et la restitution a été faite la semaine dernière. Vous auriez pu mesurer, je crois que vous n'étiez pas là, mais c'était intéressant de voir la quantité de travail que ça représentait.

M. Lionel BRUNEL : Oui, vous l'avez dit, deux fois effectivement ; retenu par des activités professionnelles, je n'ai pas pu dégager une demi-journée. La question de fond, c'est : concrètement, quelles sont les actions qui ont été engagées pendant l'année à part les études ?

M. Serge BÉRARD : C'est le diagnostic et on vient de vous indiquer qu'il y aurait 2 Comités de pilotage d'Ici la fin de l'année, donc une réunion la semaine prochaine. Maintenant on peut passer à la phase..., fort du diagnostic, qui est lourd, à la phase maintenant ; on insuffle dans ce diagnostic, tout ce qu'on sait, qu'on doit faire, qui, par essence, n'existe pas encore, de telle manière qu'on puisse construire un projet à moyen terme, de notre complexe bâtementaire à 5, 10, 15 ans, comme je l'ai indiqué.

M. Lionel BRUNEL : Donc on aura le compte-rendu globalement de cette première réunion ?

M. Serge BÉRARD : Je pense que le compte-rendu ; tous ceux qui étaient invités auront le compte-rendu et je vous invite à participer aux prochaines réunions, ça vaut vraiment le coup. S'il n'y a pas

d'autres questions ou remarques, je vous propose de passer au vote pour cette délibération, qui concerne la subvention en particulier. Qui s'abstient ? 1 abstention. Qui vote contre ? A l'unanimité avec 1 abstention.

13. SOCIÉTÉ LE CIRCUIT LYONNAIS (CIRLY) – ZAC DE SACUNY

DEMANDE D'ENREGISTREMENT D'INSTALLATIONS CLASSÉES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT (ICPE)

Avis de la commune

Rapporteur : Valérie GRILLON

Mme Valérie GRILLON : Bonsoir à toutes et à tous. Donc, la prochaine délibération concerne une demande d'enregistrement d'installation classée pour la protection de l'environnement autrement dit ICPE, et qui concerne donc une société qui est sur Brignais, sur la zone de Sacuny. Comme tout le monde n'est pas au fait des ICPE, je me permets de faire un petit « topo » un peu scolaire, mais ça permettra d'éclairer, je pense, un peu l'assemblée. La définition : ce sont toutes les exploitations industrielles ou agricoles susceptibles de créer des risques pour les tiers riverains ou de provoquer des pollutions ou des nuisances vis-à-vis de l'environnement et potentiellement considérées comme une installation classée pour la protection de l'environnement.

Elles sont soumises à des réglementations spécifiques réparties en trois régimes de classement : le premier régime est le régime de déclaration, le deuxième d'enregistrement et le troisième d'autorisation. Là nous allons faire un régime d'enregistrement et ils tiennent compte effectivement de l'importance des risques et des inconvénients qui peuvent être induites sur ces différentes installations.

Le régime de déclaration, qui est le premier degré, concerne les activités les moins polluantes et à moindre risque. Une simple déclaration est à produire par le pétitionnaire. Certaines activités qui sont liées à ce régime de déclaration sont soumises à un contrôle périodique par un organisme agréé par le Ministère de l'environnement.

Le deuxième cas est le régime d'enregistrement, celui pour lequel on délibère ce soir, concerne des installations standardisées, comme les stations-service, les entrepôts, les filières agricoles, par exemple, et dont les risques sont connus et peuvent être encadrés avec des restrictions génériques. En cas d'autorisation délivrée, l'exploitant doit notamment respecter les prescriptions réglementaires édictées par arrêté ministériel propre au secteur d'activité concerné.

À noter que si jamais un dossier qui est sous le régime d'enregistrement présente de trop gros risques, il basculera directement à la dernière catégorie, qui est le régime d'autorisation et concerne les installations qui présentent les impacts les plus importants. L'exploitant doit faire une demande d'autorisation environnementale comportant tant des études approfondies, comme une étude de danger visant à évaluer les risques technologiques, une étude d'incidence ou une étude d'impact en vue de réduire les nuisances environnementales et les risques de pollution associés. Cette démarche doit être réalisée, bien sûr, avant toute mise en route de l'exploitation.

Qui autorise les installations ICPE ? C'est un peu scolaire, mais je pense que c'est bien pour que tout le monde puisse s'y retrouver : le Maire est l'autorité bien sûr, administrative, compétente en matière des sols. Par contre, dans le cadre de la législation des ICPE, c'est le Préfet qui est l'autorité administrative compétente.

Pour les régimes d'enregistrement ou d'autorisation, les Conseils municipaux, parce qu'une installation peut être installée sur deux communes, par exemple, les deux communes concernées par leurs Conseils municipaux doivent émettre un avis, sont concernés et consultés au cœur de la procédure, ainsi que le public, comme lors d'une enquête publique, sous un délai de 4 semaines, par voie d'affiche et sur le site préfectoral.

Vous aurez compris qu'in fine, le Préfet, au vu des éléments du dossier, a la possibilité d'enregistrer l'installation, de fixer au besoin les prescriptions complémentaires qui seraient nécessaires en rapport avec le niveau d'exigence local ou du PLU, de demander l'organisation d'une enquête publique en cas de sensibilité environnementale particulière ou de refuser l'enregistrement. Donc, la commune donne son avis sur le dossier de l'entreprise qui est concernée aujourd'hui, mais cet avis reste consultatif.

En dernier lieu c'est le Préfet qui émettra un arrêté par avis.

Pour ce soir, est-ce que c'est clair pour tout le monde ? Donc, ce soir, on a une demande pour une entreprise sur Brignais, qui est localisée sur la zone de Sacuny et c'est une demande d'enregistrement donc la catégorie intermédiaire. Cette entreprise produit des circuits imprimés et pour cela, elle utilise des produits comme le cuivre, l'étain, de l'argent chimique, du chlorure d'hydrogène liquéfié, ...

Cette installation rentre dans le cadre d'une ICPE sous le régime d'enregistrement. Elle a déposé son dossier auprès du Préfet, avec l'ensemble des éléments qui le constitue, qui vous ont été transmis par mail. Je ne sais pas si vous avez pu consulter via un lien au 14 septembre. C'était important de le lire pour comprendre la délibération et, à la lecture du dossier, la société propose un plan d'action avec un certain nombre de travaux pour répondre à la réglementation qui répond au régime d'enregistrement.

La Commission n°3 qui s'est réunie jeudi dernier, n'a pas émis de remarque défavorable sur l'ensemble des propositions d'aménagement de la société qui sont dans le champ d'action de la commune. Ces travaux représentent quand même un gros investissement financier pour cette société, environ 1 million d'euros, ce qui peut démontrer quand même une volonté quant à l'application de la réglementation environnementale.

Cependant, la société demande deux dérogations dont l'une concerne l'absence d'aire de remise de stationnement des échelles pour les pompiers. Elle explique cette demande de dérogation par le fait que ses locaux sont situés sur un terrain qui est très contraint et que le retournement ne sera pas possible puisqu'elle va se situer en bout d'une impasse. Elle demande une dérogation, donc cette compétence étant du ressort du SDMIS, la commune n'a pas la capacité ni les compétences pour émettre un avis sur cette demande, et la deuxième concerne la collecte non séparative des eaux pluviales de toiture et des eaux pluviales de voirie.

La séparation des réseaux d'eau pluviale de voirie et de réseau pluvial de toitures est techniquement possible d'après ce qu'ils nous indiquent. Cependant, les eaux pluviales rejoignant à terme les mêmes exécutoires de réseau pluvial communal, ils se demandent : est-ce que c'est intéressant de rester quand même en réseau séparatif pour rejoindre l'exutoire communal ?

Cette compétence n'est non plus du ressort de la commune, mais du SYSEG. La commune n'a pas la capacité technique d'émettre un avis dessus.

Ce que proposait la Commission n°3, c'est de donner un avis favorable sur l'ensemble des éléments qui sont en lien avec les compétences de la commune et d'émettre des réserves concernant les deux dérogations pour qu'elles soient soumises au SDMIS et au SYSEG. Il y a eu une petite correction, parce qu'on avait noté favorable avec réserves, et ce sera favorable sous réserves, que ces deux dérogations soient bien suivies des avis du SYSEG et du SDMIS. Si vous avez des questions, je vais essayer d'y répondre.

Mme Isabelle WEULERSSE : Oui, juste une précision. Je ne comprends pas trop ; le système de collecte n'est pas séparatif, c'est-à-dire que les eaux pluviales vont dans les eaux usées ?

Mme Valérie GRILLON : Non, ce sont les eaux pluviales de toitures et de voirie. On a un réseau séparatif eaux pluviales et eaux usées mais on n'a pas de réseau séparatif eaux pluviales et eaux de voirie. Ce sont des eaux pluviales qui vont dans le réseau eaux pluviales.

Or il est demandé à l'entreprise de séparer les eaux pluviales de voirie et les eaux pluviales de toitures puisque sur la voirie, notamment son parking, il peut y avoir des hydrocarbures... qui peuvent se mélanger dans le réseau général de la commune. Il est demandé à l'entreprise de faire ces réseaux séparatifs avant de se jeter dans le réseau unitaire eaux pluviales.

Mme Isabelle WEULERSSE : Mais avec un pré traitement, avec un travail.

Mme Valérie GRILLON : Oui, bien sûr, il y a un traitement. Elle demande de pouvoir déroger, après traitement, eaux pluviales et eaux de toiture dans le réseau unitaire, on va dire d'eaux pluviales de la commune.

Mme Isabelle WEULERSSE : Avec traitement.

Mme Valérie GRILLON : Bien sûr, en amont, il y a un traitement, et là, on n'a pas la compétence, nous, pour dire si c'est ok ou pas. C'est au SYSEG de se prononcer.

M. Serge BÉRARD : En tout cas, voilà une belle entreprise qui fait des circuits imprimés. On sait que la plupart des circuits imprimés aujourd'hui se font en Asie et s'ils ne font pas des grandes séries, mais en tout cas, ils ont cette compétence de savoir-faire sur des problématiques complexes en plus, donc on est contents de les avoir à Brignais. Est-ce qu'il y a d'autres remarques ou questions ? Je propose de voter sur la base de la proposition de Valérie GRILLON. Qui s'abstient qui vote contre ? Adopté à l'unanimité. Merci.

14. ACCORD REMISE GRACIEUSE

Société Optique Torrilhon

Rapporteur : Valérie GRILLON

Mme Valérie GRILLON : J'enchaîne avec une seconde délibération qui concerne un accord de remise gracieuse pour une société qui est sur Brignais, dans le périmètre des ABF. Cette société a déposé une déclaration préalable pour une remise à niveau d'enseigne. Sa déclaration et son permis de construire, dans le périmètre ABF, c'est un permis de construire qui a été visé par les ABF et la commune et a reçu un avis favorable.

Les travaux ont été exécutés. Il s'est avéré, lorsque l'on a fait la conformité, que les travaux n'étaient pas du tout conformes à ce qui était déposé en Mairie et dont l'avis avait été donné. Il avait été demandé une première fois au pétitionnaire d'essayer de corriger ces installations, ce qui n'a pas été fait. Il y a eu plusieurs échanges avec lui qui n'ont pas abouti. Donc, un PV a été dressé par la commune pour qu'il se mette en règle par rapport à son permis qui a été déposé et lorsqu'on dépose un permis et qu'il y a un PV qui est déposé dessus, surtout en périmètre ABF, ça remonte à la Préfecture et après, ça reste dans les mains de la Préfecture, qui instruit le dossier et qui peut obliger ou pas, qui juge de la pertinence de refaire faire les travaux ou pas.

Dans ce cas, il a jugé que la pertinence était tout à fait logique de refaire faire les travaux en périmètre ABF et qu'il y avait une astreinte d'un montant de 233,13 € par jour et par enseigne. Comme il y a 3 enseignes c'est multiplié par trois. Pour répondre et se mettre conforme au permis qu'il avait déposé, il avait jusqu'au 10 mai et au 10 mai ce n'était toujours pas fait. Il a mis 7 jours pour le faire donc la Préfecture l'a sommé de payer jusqu'à ce qu'il ait enlevé l'enseigne le 17 mai, de payer ses astreintes qui s'élèvent à 4 895,72 €.

En Commission, il y a eu un débat pour savoir si la remise gracieuse devait être totale, partielle ou pas du tout. Il y a eu des discussions, pas acharnées, le mot était un peu fort, mais un bon nombre d'élus étaient absolument opposés à la remise gracieuse complète, estimant que personne n'est au-dessus des lois et que les lois doivent s'appliquer à tout le monde, que ce soit une grande enseigne ou pas, et qu'en fait, on prenait en compte le fait que cette personne ait quand même répondu sous contrainte, on va dire, au fait de refaire son enseigne et que, par exemplarité, on voulait quand même marquer le coup donc il a été proposé en Commission d'amoindrir l'astreinte et de la passer à 50 %. Donc le commerçant aura à régler 50 % du PV qui a été dressé par la Préfecture.

M. Serge BÉRARD : En tout cas, c'est ce que vous proposez, Mme GRILLON dans la délibération.

Mme Valérie GRILLON : C'est ça. C'est ce que la Commission a proposé.

M. Serge BÉRARD : Via la décision de la Commission.

Mme Sylvie GUINET : Oui, j'ai une question. L'accord a été donné en 2019. Les enseignes qui ne

correspondaient pas ont été posées quand ?

Mme Valérie GRILLON : Cela a du se faire en 2020/2021 ; à peu près fin 2020, elles ont été posées.

M. Serge BÉRARD : Oui, ça dure un peu l'histoire.

Mme Sylvie GUINET : Donc on sait que ce n'est pas conforme.

Mme Valérie GRILLON : C'était plutôt sur 2021, le temps qu'ils fassent les travaux.

Mme Sylvie GUINET : Enfin ils savaient que ce n'était pas conforme.

Mme Valérie GRILLON : Oui, et je vous avoue qu'on n'a pas voulu être en conflit direct avec le commerçant. On a essayé de négocier, on l'a reçu plusieurs fois. Les choses n'avancent pas, la démarche a continué et est passée en Préfecture.

M. Serge BÉRARD : L'objectif c'était que l'enseigne soit changée, elle est changée. Après, la procédure s'est engagée. On vous soumet cette décision qui a été discutée en Commission et dans ce cas-là, je considère toujours que le collectif est plus intelligent ; d'où cette proposition qui peut encore être débattue mais, si personne n'a plus à commenter cette proposition a priori validée par les membres de la Commission, je vous propose de passer au vote. Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Adopté l'unanimité. Ah une question ? D'accord, contre donc 1 contre et 32 pour.

- **CULTURE**

15. RÉGIE CULTURELLE AUTONOME DE LA VILLE DE BRIGNAIS (RCAVB)

Tarifs séances scolaires « Cirqu'A L'Ouest » 2023

Rapporteur : Anne-Claire ROUANET

Mme Anne-Claire ROUANET : Alors je vais vous passer une délibération ; je vais vous parler du tarif des séances scolaires pour le projet Cirqu'À L'Ouest donc, comme vous le savez, on a le spectacle BiblioTEK, la compagnie HASPOP qui vient sur le site de l'Aqueduc du Plat de l'air à Chaponost du 6 au 8 octobre, et il y a deux séances scolaires complètes qui sont proposées où les 5 communes participantes au projet ont proposé ces, je vais dire, ces places à leur public scolaire.

Le tarif proposé est de 10 € pour les élèves du collège de Brignais donc à Brignais le spectacle a été proposé aux classes de 3^{ème} et de 5^{ème} du collège Jean Zay et, pour la petite histoire, il se trouve que dans notre programmation, nous avons un spectacle, le « Plus petit Cirque du bout du monde », qui est proposé aux plus petits en tarif scolaire aussi ; c'est pour ça que BiblioTEK nous semblait plus approprié pour des collégiens ; donc 10 € pour les élèves du collège de Brignais et entrée au tarif de 15 € pour les établissements scolaires hors Brignais.

En clair, ça signifie que la commune prend en charge les 5 € complémentaires et pour la majorité des élèves collégiens, ils feront appel au « Pass culture » en fait. La bonne nouvelle, que j'avais déjà expliquée, c'est que les frais de transport des scolaires sont pris en charge par la CCVG.

La Commission n°4 a vu le dossier le 14 septembre et on vous demande d'accepter ce tarif scolaire pour

le spectacle BiblioTEK. Si vous avez des questions ?

M. Serge BÉRARD : Je propose de passer au vote. Qui s'abstient qui vote contre ? Adopté à l'unanimité. Merci. Encore une tarification, Mme ROUANET. Là il y a eu un petit changement par rapport à la délibération qui vous a été proposée. Je vous demande d'être attentif. On a dû faire une petite modification sur cette délibération.

16. RÉGIE CULTURELLE AUTONOME DE LA VILLE DE BRIGNAIS (RCAVB)

Modification de tarifs du bar

Rapporteur : Anne-Claire ROUANET

Mme Anne-Claire ROUANET : Comme vous le savez, au moment des spectacles, nous proposons désormais de la restauration légère, sous forme de « planches » et toujours des boissons. Il y a eu des délibérations, 23 janvier 2013 et 13 avril 2022. Il y avait des prix de vente qui avaient été fixés pour ces différents produits et il était nécessaire d'ajuster les recettes aux ventes de bar et puis, vous le savez tous, il y a une inflation et le coût des matières premières augmentent.

La « planche » pour une personne passe à 13 € au lieu de 12 €, et le verre de bière, qui a été beaucoup discuté au cours de notre Commission, avait été proposé à 4 € et nous avons revu ce tarif. Nous avons, je dirais, pris en compte les avis émis au cours de la Commission et nous allons proposer une augmentation plus modérée à 3,50 €. Pour la petite histoire, il faut savoir que l'an dernier, à la même époque, c'était de la bière classique en bouteille, peut-être pas le premier prix qui était proposé, et au mois de février, nous avons décidé de faire appel à des produits plus locaux, plus qualitatifs, puisqu'il semble que c'est ce que le spectateur vient chercher après son spectacle ou avant ; un jus de fruit local, une bière plus locale... et, en plein milieu d'année, nous n'avions pas augmenté nos tarifs.

Notre marge s'est considérablement réduite et c'est pour ça qu'on a proposé cette augmentation de tarif. Ceci dit, nous allons la limiter à 3,50 €. Il s'agit bien de bières en bouteille. Nous n'avons pas la consommation suffisante, le nombre de spectacles suffisants pour investir et pour pouvoir avoir de la bière pression.

M. Lionel BRUNEL : Pour rappel, on est en régie directe sur cette activité.

M. Serge BÉRARD : On encaisse directement ; c'est la régie qui encaisse ?

Mme Anne-Claire ROUANET : Oui, c'est la RCAVB qui encaisse, tout à fait.

M. Serge BÉRARD : On ne sous-traite pas, sinon nous n'aurions pas à définir un tarif.

M. Lionel BRUNEL : Cela ne dépend pas du nombre de spectacles, mais des gens qui viennent et qui boivent.

Mme Solange VENDITTELLI : Moi, je voulais savoir le prix d'un jus de fruit, parce qu'une famille avec 3 enfants, par exemple, 4 €, 3 €, c'est pour ça. Est-ce que le jus de fruit est abordable pour une famille ? C'était ma question.

Mme Anne-Claire ROUANET : Je n'ai pas la réponse.

M. Serge BÉRARD : On vous communiquera le tarif complet.

Mme Anne-Claire ROUANET : Alors je vous encourage à venir au prochain spectacle à Brignais comme ça, vous aurez la réponse, mais je pense que c'est entre 2 et 3 €. Je pense que c'est en dessous de 3 €.

Mme Solange VENDITTELLI : Donc on peut boire autre chose que de la bière.

Mme Anne-Claire ROUANET : Tout à fait.

Mme Solange VENDITTELLI : Il y a du vin aussi ; autre chose ?

Mme Anne-Claire ROUANET : Il y a du vin également ; il y a des petits verres de vin. On peut passer au vote s'il n'y a pas d'autres commentaires.

M. Serge BÉRARD : Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Adopté à l'unanimité, merci. Cette fois-ci on arrive bien à la dernière délibération proposée par Claude MARCOLET.

- **SPORT**

17. ASSOCIATION VÉLO CLUB DE BRIGNAIS – HOMMAGE A HENRY ANGLADE

Subvention exceptionnelle

Rapporteur : Claude MARCOLET

M. Claude MARCOLET : Bonsoir à tous. Avant cette délibération, j'ai omis de demander effectivement un tout petit temps, pas une question, mais un petit temps après, Monsieur le Maire. La délibération que je vais présenter porte sur la course Henry Anglade ou, indirectement en tout cas. L'année dernière, Henry Anglade est décédé au mois de novembre, le 10 je crois, le 10 novembre, et je me suis rendu, au titre de la commune, à ses obsèques, rencontrer ses filles. Le Vélo club était vraiment très bien représenté, ils étaient presque une trentaine à faire le déplacement avec une haie d'honneur... et on avait évoqué avec ses filles et le club, le fait d'assurer une version peut être spéciale, de la Henry Anglade, avec un hommage qui lui serait rendu.

On n'a pas pu mettre en place, ceci dans les subventions classiques, il fallait s'assurer déjà que ce soit fait, puis on était un petit peu avancé dans nos budgets. Ce que je vous propose aujourd'hui, c'est de voter une subvention exceptionnelle de 500 € qui va permettre donc dimanche, de rendre hommage à Henry Anglade, qui a donné son nom à cette course. Il a été présent quasiment à toutes les éditions, à part bien entendu, celle de l'année dernière, où il était très, très, très souffrant avant de s'en aller.

Cette subvention va permettre ; enfin ce qui a été choisi, c'est de faire une exposition-photo. Ses filles seront là et ils ont créé des maillots spécifiques qui vont être remis à ses filles, à des personnalités et des partenaires également lors de la course. Je vous invite d'ailleurs à venir en fin de matinée lors de la remise des prix ; à cet hommage qui lui sera rendu. Ça fait partie des annonces que je voulais faire après le Conseil.

Je vais vous lire la délibération pour qu'on puisse effectivement passer au vote. Lors de la prochaine

course de VTT Henry Anglade, organisée par l'association Vélo club de Brignais le 24 septembre 2023, un hommage sera rendu à la mémoire de ce cycliste de renom décédé le 10 novembre 2022, qui a donné son nom à cette épreuve et s'y rendait régulièrement.

A cette occasion, l'association offrira aux différents partenaires de la manifestation un maillot de cycliste dédié à ce grand sportif et organisera une exposition photographique rendant hommage à ce coureur cycliste qui termina deuxième du Tour de France. Effectivement, il a eu beaucoup de titres, et notamment cette deuxième place en 1959. Il est proposé de soutenir l'hommage qui lui sera rendu en versant une subvention exceptionnelle au Vélo club de Brignais à hauteur de 500 €.

La Commission n°4 « Animation, vie associative, culturelle et sportive » a vu le dossier le 14 septembre 2023. Il est demandé au Conseil municipal d'autoriser le versement d'une subvention exceptionnelle au Vélo club de Brignais de 500 €, et je vous passe les termes des comptes...mais je vous demande simplement, Monsieur le Maire, de passer au vote. S'il y a des questions ou des commentaires particuliers ?

M. Serge BÉRARD : Des questions ou des remarques ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Adopté à l'unanimité et rendez-vous dimanche matin, sachant que, dimanche matin, il y a aussi les « Classes » qui défilent. Il y a beaucoup de choses dimanche matin, en vélo ou à pied. On va parcourir Brignais dans tous les sens. Merci, M. MARCOLET. On a une précision, je crois, Mme ROUANET, on n'est pas trop loin de la délibération ; on va garder en mémoire la question.

Mme Anne-Claire ROUANET : Je souhaiterais apporter la réponse à Mme VENDITTELLI sur le coût du jus de fruit. C'est bien 2 €.

Mme Solange VENDITTELLI : C'est correct.

M. Serge BÉRARD : Parfait. On arrive au bout de ces délibérations et on va passer la parole à M. BLAIN pour présenter les décisions du Maire et l'état des contentieux en cours en particulier.

- **INFORMATIONS**

- 1. **Décisions du Maire**

Rapporteur : Philippe BLAIN

M. Philippe BLAIN : *En partie décisions ; en effet, le 23 juin dernier, intéressant la Régie Médiathèque de Brignais, avec l'ajout d'une nouvelle modalité de paiement et d'encaissement pour « Les Mardis du savoir ». Anne-Claire ROUANET avait présenté ce dossier ; une évolution et l'ouverture à la tarification aux particuliers, avec un maximum d'encaisse qui vous est précisé en colonne jouxtant la précédente à 2 500 €.*

Le 29 juin 2023, autre décision prise, toujours dans le cadre de l'article 2122-22 du Code général des collectivités territoriales. Il s'agit de mouvements de crédit de chapitre à chapitre, qui entrent désormais dans le cadre des décisions. C'est une souplesse que permet désormais l'instruction comptable 57 avec une baisse de crédits. Vous voyez que c'est tout à fait mineur. Au chapitre 011- « charges à caractère général »

compte 62-68 pour 10 € et une hausse de crédits au chapitre 65, sachant que nous sommes sur 10 €, mais que vous pourrez voir apparaître au fil du temps des variations de crédit en débit de crédit, si je puis dire, très supérieures.

7 juillet 2023, on est sur des champs beaucoup plus volumineux en termes d'euros. Il a été demandé une subvention à l'ANS c'est-à-dire l'ancien Centre National du Sport, CNDS, devenu AGENCE NATIONALE DU SPORT, donc une demande de subvention pour une participation à hauteur de 50 % du coût du futur « skate-park », pour un coût total, ce n'est peut-être pas exactement la bonne expression, pour une demande de 404 278,40 €.

Le 13 juillet 2023, un marché a été conclu avec MANUTAN COLLECTIVITÉS, plus exactement, un avenant numéro 1 apporté au marché. Il s'agissait de l'acquisition de mobilier scolaire pour trois « classes flexibles ». Il avait été exposé par Sébastien FRANCOIS, je crois, la notion de « classes flexibles » introduisant beaucoup plus de souplesse dans la pédagogie, on arrive à des niveaux de finesse pédagogique grâce à ces « classes flexibles » remarquables et on ne doute pas que les résultats de nos enfants ou petits-enfants seront encore meilleurs. L'avenant est à 2 999 € et le montant du marché, après avenant, à 32 999 €. Je répète, le cocontractant, c'est MANUTAN COLLECTIVITÉS.

En voie de finalisation, on vous le présente mais on représentera peut-être cette décision, parce qu'il y avait en tout cas sur le principe de la conclusion d'un bail portant sur un local 6, Place Gamboni cadastré BE 118 ; vous avez tous reconnu le local de la Poste. Le cocontractant, c'est la DIRECTION GÉNÉRALE IMMOBILIER DE LA POSTE pour rappeler, un loyer annuel 28 563,64 €. Ça, ça ne changera pas. Par contre, il y a quelques petites évolutions techniques et juridiques qui sont en train d'être apportées au contrat lui-même, contrat de bail, mais le montant du loyer, c'est 28 563,64 €. Ce loyer est indexé sur l'indice du coût de la construction.

Le 9 août 2023, marché de travaux, avec un avenant, cette fois-ci en baisse, pour la transformation du terrain de football en gazon synthétique. Au passage, je pense que Claude MARCOLET va le dire, j'ai dû lui couper le gazon sous le pied. Il y a une inauguration demain soir sur la Plaine des sports à Brignais, donc un avenant en moins à moins de 10 207,55 €, ce qui ramène le montant du marché à 1 079 666,01 €.

Enfin, me semble-t-il, le 11 août 2023, vous voyez que le mois d'août n'est pas un mois creux dans nos décisions ; contrat de prêt pour le financement des investissements du budget principal de la Ville, prévu sur l'exercice 2023 à hauteur de 3 millions d'euros, conclu avec la CAISSE D'ÉPARGNE après, naturellement, mise en consultation à un taux très intéressant que j'ai en tête à 3,92 ; à vérifier. C'est beaucoup plus bien sûr qu'il y a quelques courtes années mais ça je pense que nous l'avons tous constaté à titre individuel, d'entreprise...

M. Serge BÉRARD : Merci. M.BLAINE. On continue avec les contentieux.

2. État des contentieux

Rapporteur : Philippe BLAIN

M. Philippe BLAIN : *Je vais essayer d'aller vite, surtout d'insister sur les points qui évoluent. Sur le premier dossier, qui est le dossier de la société LUGDUNUM CAPITAL ; vous le voyez à droite, nous sommes devant le Tribunal administratif de Lyon, en cours d'instruction. Ce sont des travaux ; j'avais déjà eu l'occasion de vous le présenter sur une construction existante au 7, Montée de la Côte, et nous avons cette société LUGDUNUM CAPITAL, qui, enjoint au Maire, enfin demande au Tribunal de délivrer un arrêté de non opposition à la DP.*

Deuxième dossier, celui-là, ce n'est pas le plus récent de nos dossiers : Cabinet d'architecture PLAYTIME contre Ville de Brignais ; ça rappellera des souvenirs à beaucoup ; l'action que conduit le cabinet d'architecture PLAYTIME demandant l'annulation du titre de recettes de 23 180,74 € HT émis à leur rencontre comme suite à l'échec de protocole transactionnel et à diverses actions antérieures intentées. Je ne pense pas qu'il y ait eu d'évolution sur ce dossier depuis la précédente présentation de l'état des contentieux. Vous savez que le TA, ce n'est pas pour critiquer nos juges, mais très lent dans ces décisions.

Même chose pour la société UP'Y contre Ville de Brignais, autre dossier que nous avons présenté, et là aussi ça intéresse une autorisation d'urbanisme avec des demandes que je ne qualifierai pas pour ne pas être désobligeant vis-à-vis du demandeur, mais des sommes extrêmement élevées qui sont sollicitées de la Ville. Nous sommes naturellement dans ces contentieux, défendus par Ministère d'Avocat et par un Cabinet d'avocat notamment spécialisé en matière urbanistique.

Le dernier dossier, sauf erreur, lui aussi il en est toujours au stade de l'instruction et intéresse quelqu'un qui s'appelle « Madame X » contre la Ville de Brignais et c'est un dossier d'un ancien agent communal, désormais en retraite, qui conteste la mise en retraite d'office pour invalidité mais ne veut pas, toutefois, revenir travailler dans nos murs, ce qui pose un véritable dilemme, proche de la quadrature du cercle. C'est tout. Je vous remercie.

M. Serge BÉRARD : Je crois qu'après il y a des process, on passe, on a terminé.

M. Philippe BLAIN : *Il y a une information sur le SIDESOL.*

M. Serge BÉRARD : Oui, on a terminé sur les contentieux et les décisions. Je voulais dire un mot sur une situation de péril qui est arrivée cet après-midi, qui fait qu'il y a une maison qui est évacuée au 35, rue du Michalon et cinq logements sont concernés. Sept personnes ont dû être évacuées, ont quitté leur lieu d'habitation du fait d'un constat de problématique bâtementaire. Pour l'instant on n'a pas été sollicité pour le relogement. A priori les personnes ont trouvé des solutions à court-terme, mais on va certainement en entendre parler. Je serai amené à faire un arrêté demain pour constater la situation. On n'en sait pas beaucoup plus, mais tout le monde était à l'abri et la maison ne s'est pas effondrée.

Je voulais évoquer effectivement l'inauguration du stade de foot demain, on y sera, ce serait intéressant d'y être et puis, je rappelle, avant le prochain Conseil municipal, la veille du Conseil municipal, il y aura l'inauguration de l'école Jean Moulin. Vous êtes aussi, bien entendu tous conviés.

Peut-être la question de Mme WEULERSSE à ce stade avant d'aborder le dossier du SIDESOL qui conclura ce Conseil.

Mme Isabelle WEULERSSE : Oui, j'ai une question, en cette semaine de la mobilité et à 15 jours de la rentrée scolaire sur les transports scolaires, puisque moi, je me pose, et que je ne suis pas la seule à me poser cette question ; des questions sur la façon dont sont établis les horaires des transports scolaires et dont sont définis le nombre de bus, puisque, sur les 15 derniers jours, un certain nombre d'élèves qui se rendent dans des collèges ou lycées, sur les communes de Saint-Genis ou la Mulatière, sont arrivés trois à quatre fois en retard dans leurs établissements. C'est vraiment beaucoup.

Et le matin pour monter dans les bus, ça fera plaisir à Claude, c'est la mêlée. Certes, on est en période de Coupe du monde de rugby, mais il y a à ce jour un vrai problème, à la fois de retard et de tension, et les plus petits, puisqu'on a quand même un certain nombre d'enfants qui sont jeunes, des 6^{èmes}, risquent de se faire marcher dessus par les plus grands, puisqu'ils n'ont ni casques ni protège dents, contrairement aux rugbymen.

Ma deuxième question par rapport à ces transports scolaires, je suis aussi assez surprise parce que la semaine dernière, je crois, il y a des personnes, je ne sais pas si elles sont de TRANSDEV ou du SYTRAL sont montées dans un certain nombre de bus en demandant aux élèves de ne pas les prendre, puisque ce n'était pas un bus scolaire. C'est assez surprenant, parce qu'a priori, quand on prend un abonnement auprès des Cars du Rhône, on prend un abonnement pour l'ensemble des cars. C'est un peu surprenant. Et si les élèves prennent d'autres bus que le bus scolaire qui est censé les amener devant leur établissement, c'est que ce bus arrive systématiquement en retard. Peut-être qu'il y a quelque chose à faire par rapport à ça.

Et le troisième point que je voulais évoquer, c'est un courrier qui a été envoyé aux chefs d'établissement par Bruno BERNARD, un courrier daté de juillet 2023, il a été transmis aux parents et qui concerne des évolutions qui devraient avoir lieu dès lors que la station de métro de Saint-Genis serait ouverte et ce courrier, moi, je ne parle pas SYTRAL couramment, mais est assez incompréhensible, puisque, quand on le lit, on a l'impression que, dorénavant, pour se rendre dans son établissement scolaire, sur les communes que je citais tout à l'heure, il faudra prendre le bus pour aller jusqu'au métro de Saint-Genis-Laval, descendre dans le métro, prendre le métro pour faire une station et se rendre dans Oullins-ville puisqu'un certain nombre de bus l'auront dorénavant pour terminus. C'est ce qu'on comprend à la lecture de ce courrier ; la Gare de Saint-Genis-Laval. Ça veut dire aussi ; non seulement il y a rupture de charge, les élèves vont mettre un temps incroyable, mais en plus, puisque j'ai cru comprendre qu'il n'y aurait pas un seul ticket pour les Cars du Rhône et les TCL à ce jour, ça veut dire prendre deux abonnements.

Il y a un certain nombre de parents d'élèves qui sont très inquiets. Moi, ce que je voulais dire, c'est que, plutôt que chaque parent, je ne sais pas, ce qu'on peut faire, c'est des faits. Comment est-ce qu'on peut arranger la situation à ce jour pour éviter que les élèves arrivent en retard ? Parce qu'aujourd'hui ce qui risque de se passer, c'est que les parents vont faire du covoiturage. Je ne pense pas que ce soit une

solution de remettre des voitures sur les routes, et puis, on a payé un abonnement ; tant qu'à faire, autant utiliser les bus. C'est comment est-ce qu'on peut résoudre le problème aujourd'hui ? Et qu'est-ce qui va se passer à partir d'octobre parce qu'effectivement aujourd'hui, on n'y comprend rien. Comment est-ce qu'on peut faire ? Est-ce qu'il faut une réunion de travail ? Est-ce qu'il faut que les parents écrivent à la Mairie, au SYTRAL, chez TRANSDEV, fassent une pétition ? Je veux dire : comment est-ce qu'on peut faire en sorte que cette situation s'améliore parce que je pense qu'elle est quand même très problématique ?

M. Serge BÉRARD : Merci Mme WEULERSSE pour toutes ces informations. C'est vrai que je vous rappelle que l'année dernière nous étions dans une situation absolument catastrophique. Je rappelle que Jean-Philippe a dû passer plusieurs matins à l'arrêt de bus pour voir ce qui se passait. On a eu assez peu de signalements cette année, ça ne veut pas dire qu'il n'y a pas de problème ; vous faites bien de nous en parler, mais on en a eu beaucoup moins ; enfin ça n'a rien à voir avec la situation l'an dernier.

Pour autant, peut-être Jean-Philippe as-tu des précisions à apporter ?

M. Jean-Philippe GILLET : Effectivement cette semaine j'ai eu un signalement de passages de bus qui étaient déjà pleins, et il y avait des élèves qui étaient refusés pour ne pas pouvoir monter, parce que je pense que, dans les cars ils veillent bien à ce que les élèves soient attachés. Il ne peut pas y avoir d'élèves debout. Ça, je pense que c'est une vigilance sécurité qui est accrue et qui n'existait pas avant mais j'ai eu un signalement et effectivement je n'ai pas encore fait mon point cette semaine avec TRANSDEV qui est l'opérateur des Cars du Rhône Je l'ai fait juste après la rentrée. Il ne m'avait pas signalé de problème particulier, mais comme c'est monté en puissance sur la première année, première semaine après la rentrée.

M. Serge BÉRARD : Ceci est à approfondir. Effectivement la question par contre sur le troisième point, pour les gens qui vont à Oullins ; de ne pas pouvoir y aller en bus, mais d'être obligé de passer par le métro, c'est quand même à regarder de près.

M. Jean-Philippe GILLET : Effectivement je n'ai pas eu ce courrier. Je vais me renseigner auprès de la CCVG ; c'est peut-être eux qui ont le courrier, ou si vous en avez une copie ; je n'ai pas été destinataire de ce courrier. A partir du 20 octobre ; le 20 c'est l'inauguration du métro ; le basculement se fera sur le 21 pour les lignes de bus donc le 114 et le 145 auront leur terminus aux Hôpitaux Lyon Sud, mais ils passeront quand même par Saint-Genis. La problématique, c'est pour ceux qui vont à Oullins donc là il ne restera effectivement que le 120 et le 119 qui continueront.

Mme Isabelle WEULERSSE : Je comprends qu'il n'y ait pas eu de signalement parce que les parents sont en pleine rentrée scolaire donc s'il faut qu'on fasse des signalements systématiques, on va faire un mail à chaque fois qu'il y a un problème à la Mairie.

M. Jean-Philippe GILLET : Mais c'est ce qui se passe généralement quand il y a un problème, on reçoit... la rentrée précédente où il y avait vraiment des énormes problèmes, là on était noyé sous les courriers.

Mme Isabelle WEULERSSE : On va faire intervenir le collège auprès de la Mairie, s'il faut, parce

qu'effectivement les élèves sont en retard, régulièrement.

M. Serge BÉRARD : Ça, c'est clair que chaque fois qu'on a des signalements, ça a été le cas l'année dernière ; Jean-Philippe s'est beaucoup mobilisé sur la question et à un certain moment, ça devient efficace. Là, on découvre l'intensité du problème que vous décrivez. Dès demain, Jean-Philippe va prendre le problème à bras le corps, voir TRANSDEV, prendre la mesure des retards, parce que, théoriquement, ils sont censés aussi relever les retards et donner des informations et quant à la question du lycée d'Oullins, là aussi, il faut avoir des précisions.

Mme Isabelle WEULERSSE : Je maintiens, c'est un vrai souci, c'est un vrai problème.

M. Serge BÉRARD : On a compris, Madame, on partage.

Mme Isabelle WEULERSSE : Mais parce que je peux vous donner des... moi j'ai quand même une vraie question sur la façon dont les bus sont mis en place. Quand on voit que des élèves sortent d'un établissement à 12h05 et que le bus arrive à 12h35 devant leur établissement ; c'est l'horaire officiel donc j'ai quand même du mal à comprendre. Je mets ça sur la table. Est-ce qu'il y a vraiment des liens entre TRANSDEV et les établissements scolaires ? Parce qu'à un moment, ce bus qui vient tous les jours, qui vient tous les mercredis midi devant l'établissement scolaire est systématiquement vide, ça veut dire qu'on met un chauffeur, ça veut dire qu'on met un bus. Je ne comprends pas bien. Il y a peut-être des choses, de façon très positive, à revoir, de façon à optimiser aussi le fonctionnement.

M. Serge BÉRARD : Moi, je vous propose de travailler avec Jean-Philippe sur cette question-là, puisque vous êtes alertée et vous êtes concernée, et il prendra avec vous la connaissance du dossier, dès l'instant où, visiblement, vous êtes aussi personnellement impliquée, ça nous aidera à bien prendre la mesure du problème. Est-ce qu'il y a d'autres questions ? M. MARCOLET, vous voulez préciser qu'il y a du rugby ce week-end peut-être ?

M. Claude MARCOLET : Oui je voulais profiter de l'audience et puis des gens qui nous écoutent également pour passer le message, et à vous tous les élus. Demain, l'inauguration vous l'avez dit, Monsieur le Maire, du terrain de football synthétique à 18h00 ; samedi après-midi, le « village rugby » de 14h00 à 17h30 dans le parc de l'Hôtel de Ville, où il y aura vraiment beaucoup, beaucoup d'animations et peut-être une visite surprise de quelques joueurs All Blacks, pas forcément ceux d'actuellement, ils sont pris par la Coupe du monde mais on a peut-être une surprise.

Dimanche matin, la course Henry Anglade, avec également la fameuse cérémonie ; et mardi soir, au Briscope, le documentaire « Plaquages », suivi d'un débat avec le réalisateur Florian GEYER et puis la présence de Gérald GAMBETTA, qui est le coordinateur sportif du LOU, qui sera là pour mener le débat également, et puis le jeudi au CGR Invictus qui sera présenté par la MJC. Tout cela fait partie des opérations rugby, vélo, sport et puis, je crois que Anne-Marie n'a peut-être pas parlé des « Classes », c'est dimanche.

M. Serge BÉRARD : Nous l'avons évoqué ; dimanche matin. Pour les repas, je ne sais pas si c'est toujours ouvert les réservations des repas ?

Mme Anne-Marie MANDRONI : Non, c'est fini parce qu'il faut donner à M. BARBET le nom des personnes qui mangeront. Donc dimanche matin, départ des Arcades à 10h00, défilé jusqu'au Briscope ; alors un ou deux tours de l'église ça dépendra, et puis tout le monde se retrouve sur le parvis du Briscope pour un apéritif et ensuite le repas dansant.

M. Serge BÉRARD : Christine a peut-être quelque chose à dire aussi ? Philippe BLAIN a quelque chose à rajouter ?

M. Philippe BLAIN : *Dans le cadre d'une suspension de séance. C'est pour apporter un correctif concernant les taux avec le concours de la directrice de l'évaluation des politiques publiques. (J'ai beaucoup de peine à me le mettre en tête). Le taux en fait c'est livret A + donc c'est + 0,6 donc c'est mieux ; c'est un taux de 3,6 qui est garanti pour 18 mois depuis le 1^{er} août, c'est-à-dire que ça nous conduira au moins au 1^{er} janvier 2025. On peut imaginer en plus que, compte tenu des orientations données par les pouvoirs publics, le taux du livret A ne monte pas au-delà de 3. Si, par exemple, il redescendait à 2,5 on redescendrait à un taux à 3. Excusez-moi pour l'approximation tout à l'heure.*

Mme Christine MARCILLIERE : Après ces précisions très terre à terre, moi je vous emmène dans les étoiles, je suis désolée. Vendredi soir, le 22, à partir de 19h00 a lieu la troisième édition de « La Nuit est belle ». Le programme est évidemment affiché sur le site de la Mairie. 19h30, vous avez une conférence d'une chercheuse de l'INSERM en chronobiologie qui viendra nous expliquer en quoi la pollution lumineuse est particulièrement néfaste à l'être humain et puis, bien sûr, vous y retrouverez les animations habituelles, comme l'année dernière, la LPO, le club d'astronomie de Lyon, le Théâtre des Quatre Cent Coups, qui fera l'introduction (je n'en dis pas plus) et L'Ami balade pour une balade nocturne à la frontale.

Mme Laurence BEUGRAS : Sans transition, ça fait un peu lien avec ce que vous aviez donné en préambule de ce Conseil municipal. Je suis assez étonnée qu'on ne nous propose pas de voter une subvention pour aider le Maroc, puisque l'AMF a mis en place, avec le FACECO une facilité de don et quand vous aviez pris la parole en début de Conseil, je pensais qu'on allait avoir une proposition de participation.

M. Serge BÉRARD : Nous n'avons pas débattu de ce sujet. Vous seriez favorable. Vous souhaiteriez qu'on engage une démarche en ce sens si je vous écoute.

Mme Laurence BEUGRAS : Oui, il me semble que le FACECO sert à ça, et on l'a déjà fait précédemment sur d'autres tragédies et d'autres éléments compliqués pour d'autres pays et d'autres communes voisines l'ont fait. Je trouvais ça intéressant de pouvoir le soumettre au Conseil.

M. Serge BÉRARD : Nous avons retenu votre proposition. S'il n'y a pas d'autres remarques et questions ?

Mme Isabelle WEULERSSE : J'ai juste une question complémentaire. Je voulais savoir quels étaient les travaux qui étaient réalisés par le SMAGGA ? Il y a des travaux qui sont annoncés sur le parking des Chapeliers. Je voulais savoir ; je n'ai pas vu nulle part...

M. Serge BÉRARD : Actuellement le SMAGGA intervient sur deux chantiers. Vous avez noté le gros chantier qui est engagé pour revoir les berges du site de la Plaine des sports, un chantier qui va d'ailleurs conduire à déplacer plusieurs milliers de mètres cubes de terre. Ça va supposer des transferts de camions pendant quelques semaines sans doute, qui ne passeront pas dans le centre-ville, mais qui passeront par la rue Georges Brassens. Ça, c'est le chantier qu'on a déjà débattu.

Concernant la réfection des murs qui sont le long du Garon, il se trouve que, dans le dispositif de protection contre les inondations, certains murs de la commune font partie du dispositif. Ils existent et le rôle du SMAGGA c'est de vérifier qu'ils jouent bien le rôle de protection et là, il a été identifié que les murs étaient fragiles et qu'ils pouvaient ne pas remplir leur rôle de protection en cas de crue importante.

Il y a un projet qui a été engagé de rénover. Il s'agit en fait de rejoindre les murs jusqu'à à peu près la hauteur à moitié de la hauteur des murs, pour permettre qu'il n'y ait pas d'infiltration d'eau et garantir la solidité des murs et faire en sorte qu'ils puissent être utilisés ou qu'ils participent à la protection en cas d'inondation, d'où ce chantier qui fait 150 mètres à peu près de longueur, qui est en cours et qui devrait durer quelques semaines. C'est du rejointage.

Mme Isabelle WEULERSSE : Ce sont des murs d'habitation ?

M. Serge BÉRARD : Oui, ce sont les murs de propriétaires qui ont des conventions, et ces murs sont consolidés, on va dire. C'est sur le site internet, la description plus précise du chantier.

M. Jean-Philippe GILLET : Effectivement, la base de vie est sur le parking des Chapeliers.

M. Serge BÉRARD : S'il n'y a pas d'autres questions, on va enfin pouvoir accorder la parole à M. REMILLY qui va nous faire l'état des lieux de l'eau potable sur notre secteur ; du SIDESOL.

3. Information

Syndicat Intercommunal de Distribution d'Eau du Sud-Ouest Lyonnais (SIDESOL) – Rapport 2022

Rapporteur : Roger REMILLY

M. Roger REMILLY : Bonsoir. Je vais vous vendre de l'eau à 2,58 € les 1 000 litres ; imbattable et elle est bonne ! Je vais aller assez vite parce qu'il y a un rapport qui fait 30 pages.

M. Serge BÉRARD : Ce rapport était joint en annexe d'ailleurs.

M. Roger REMILLY : Tout à fait. Vous pourrez le lire, l'étudier, mais c'est assez compliqué, à mon avis. J'ai essayé de faire une petite synthèse. Le Code général des collectivités territoriales impose la réalisation d'un rapport annuel sur le prix de l'eau potable. Le rapport annuel est disponible sur le site internet.

Concernant le SIDESOL, il y a 13 communes desservies, ainsi que Marcy-L'Étoile pour la Métropole ; les communes, ça va être Brignais, Brindas, Chaponost, Chevinay, Courzieu, Grézieu... Les délégués titulaires sont 26 et il y a 13 délégués suppléants et composent le Comité syndical. Les titulaires pour Brignais sont M. Guy BOISSERIN et M. Roger REMILLY (je suis vice-Président) et en suppléants, Mme MARCILLIERE

et M. CATRAIN (nous sommes en 2022).

Je vais vous faire une petite présentation du Syndicat Mixte Eau Potable Rhône-Sud parce que le SIDESOL est alimenté par la nappe du Garon et par la zone de captage de Ternay Rhône-Sud. Ces deux productions différentes, la production de la nappe du Garon, il n'y a pratiquement pas de traitement, il y a juste un peu de chlore et la zone de captage Rhône-Sud, il y a un traitement avec du charbon actif donc un prix de revient beaucoup plus important.

Il faut savoir que le SIDESOL est contraint de ne pas prendre plus de 3 millions de mètres cubes d'eau sur la nappe du Garon. Tout le reste, c'est pris sur Rhône-Sud. C'est un coût de production beaucoup plus importante, notamment c'est un coût de transport, parce qu'il faut amener l'eau de Ternay jusqu'au réseau du SIDESOL.

Le Syndicat Rhône-Sud donc Daniel JULLIEN, Maire et délégué du CSE au sein du Syndicat Mixte Eau Potable Rhône-Sud ; nous sommes délégués tous les deux et ce syndicat dessert en totalité le Syndicat de Communay Région, la Métropole de Lyon pour les communes de Givors et Grigny, la commune de Loire sur Rhône et la commune de Chasse-sur-Rhône, dans l'Isère et en partie aussi le SIDESOL et en partie le Syndicat de Millery-Mornant. J'ai voulu présenter ça parce que c'est important, notamment par rapport aux PFAS ; par rapport à toutes les approches qui pourraient être faites. Donc, par contrat de délégation de service public, SUEZ assure l'exploitation du service.

Un petit résumé : 675 réseaux de distribution d'eau potable, 47 ouvrages de production. Ce sont des réservoirs, ce sont des stations de pompage, ce sont des sources et moi, en tant que vice-Président, je suis chargé des ouvrages. Aujourd'hui, j'ai passé la matinée et on passe des journées entières à visiter les ouvrages pour voir leur état notamment.

Nombre d'abonnés : 26 796 abonnés domestiques, dont 5 342 pour Brignais ; population des services 60 000 habitants pour 15 communes, puisqu'il y a Marcy-L'Étoile et 59 838 habitants en 2022. Il y a une légère progression du nombre d'habitants pas essentiellement sur Brignais mais sur d'autres communes aussi.

Le volume mis en œuvre : 4 763 879 mètres-cube et les volumes comptabilisés, donc vendus 3 662 956 mètres cubes. Vous voyez qu'il y a des pertes. On verra un peu plus loin.

Concernant les ressources, les ressources du SIDESOL sont la nappe du Garon ; zone de Vourles, pour 3 261 000 mètres cubes. On pourrait pomper plus, mais ça nous est interdit.

M. Serge BÉRARD : Oui en fait ceci et la définition des quantités qu'il est possible de prélever et qui sont gérées dans le cadre du PGRE, du plan de gestion de la ressource en eau, qui est piloté par le SMAGGA. Le potentiel, à une époque, on a été, je crois, jusqu'à 6 millions de mètres cube puisés dans la nappe phréatique ; aujourd'hui, de façon à la préserver, le niveau de prélèvement est de 4,5 millions puisque le syndicat, le MIMO (Millery, Montagny...) pompe le complément entre 3, 3 et 4,5 millions.

M. Roger REMILLY : Au niveau des volumes achetés, on achète de l'eau à Rhône-Sud : 1 334 629 mètres

cube, ce qui représente une dépense assez importante, parce que le coût d'exploitation, le coût de production, est beaucoup plus important.

M. Serge BÉRARD : Oui, le mérite de la nappe du Garon, c'est que c'est une eau que l'on prend sans la traiter.

M. Roger REMILLY : Quand on est sur la nappe du Garon, il y a juste un peu de chlore injecté, c'est obligatoire, mais c'est tout et on achète aussi éventuellement à Saône-Turdine. C'est un syndicat qui est plus au Nord, et puis aux Mont-du-lyonnais ; c'est un syndicat qui est au centre des communes, ce sont des fournitures d'eau qui sont assez minimes, pour un total de 4 763 869 mètres cube. Les volumes de service, c'est les volumes qui sont estimés quand le délégataire verse le réservoir, quand il y a des fuites, des arrêts d'eau, quand il y a un tas de choses, donc 65 645 mètres cube.

Les volumes vendus : 3 662 000 mètres cube et les pertes : 1 million de mètres cube. Il y a un rendement de réseau de 78 % qui est un peu en régression. On essaye de voir avec le délégataire pour que les fuites sont un peu moins, comment dire, conséquentes. Par contre, par rapport aux fuites, il faut savoir qu'en période de sécheresse, en période d'été, les fuites sont beaucoup plus importantes qu'en hiver et souvent, elles ne se voient pas, et notamment, il y a des communes comme Brignais par exemple, où il y a beaucoup de béton désactivé. Les fuites, on ne les voit pas sortir donc, c'est assez difficile à rechercher. Je ne vais pas excuser le délégataire, mais c'est très difficile à trouver. En été les sols avec la sécheresse bougent beaucoup plus qu'en hiver. Quand il fait sec, les sols bougent. Il y a des conduites qui sont vieilles, fonte ductile, par exemple, sont cassantes et ça casse. Ça casse beaucoup plus vite.

M. Sébastien FRANCOIS : Mais on perd quasiment ce qu'on achète à Rhône-Sud en fait.

M. Roger REMILLY : Pratiquement, oui.

M. Sébastien FRANCOIS : C'est ça qui est impressionnant.

M. Roger REMILLY : C'est difficile.

M. Serge BÉRARD : C'est un taux moyen national, mais on vise 85%.

M. Roger REMILLY : 80 – 78%, c'est un beau ratio. Il faut savoir que tout le monde est intéressé pour que ce taux de fuite diminue, aussi bien le syndicat que le délégataire, parce que c'est de l'eau qui coûte cher.

M. Serge BÉRARD : C'est vrai que quand c'est de l'eau de la nappe phréatique elle retourne à la nappe. Quand c'est de l'eau du Rhône, elle a coûté pour être traitée.

M. Roger REMILLY : Il faut savoir que l'eau qui vient de Rhône-Sud vient de Ternay ; elle fait le périple de Ternay, elle passe sous le pont autoroutier de Givors, elle vient, elle est repompée à Brasseronde pour aller reprendre jusqu'à Brignais/La Côte. Donc, c'est de l'eau qui coûte beaucoup plus cher en production.

Oui, effectivement, il y a un impact sur le coup de l'eau ; Christiane demandait.

M. Serge BÉRARD : Oui, la réponse, finalement, implicitement, a été faite par Sébastien, puisque, à partir du moment où on pourrait supprimer, mais si on n'avait pas de perte, on se contenterait d'utiliser la nappe ; l'eau de la nappe phréatique, par essence, et les 1 300 000 mètres cube ne seraient pas utiles et c'est ce qui coûte cher. Il faut travailler aussi sur l'économie d'eau ; c'est un gros chantier.

M. Erwan LE SAUX : Juste une précision sur les volumes de fuite. Les 1 million, ce n'est pas forcément ce qui est perdu, c'est ce qui n'est pas comptabilisé par des compteurs. Il y a peut-être une petite partie qui est de...

M. Roger REMILLY : Il y a une partie qui ne peut être pas comptabilisée, une partie qui est perdue.

M. Serge BÉRARD : De l'eau détournée en fait.

M. Erwan LE SAUX : En fait, tu me diras si je me trompe, Roger, c'est la différence entre ce qui est pompé et ce qui est vendu par des compteurs. C'est pour ça qu'il y a eu des installations de bornes de puisage qui comptabilisent et qui vont améliorer ce rendement, puisque cela sera comptabilisé, mais qui n'étaient pas des fuites.

M. Roger REMILLY : Oui, je peux en parler maintenant ; c'est des choses qui ont commencé en 2022, mais qui se font en 2023. Il y a interdiction absolue maintenant, avec le président Daniel JULLIEN, on a décidé au syndicat l'interdiction absolue de se servir des poteaux d'incendie. Les entreprises avaient l'habitude, la fâcheuse habitude de demander de se servir au poteau d'incendie ; ça, c'est absolument interdit donc il a été mis en place des bornes de puisage. Il y en a trois qui ont été implantées à Brignais justement avec une réglementation pour que soit les services de la commune, soit les services de la CCVG, les services de voirie ou des gens puissent se servir sur ces bornes. Mais c'est comptabilisé.

M. Serge BÉRARD : Ça faisait partie des pertes.

M. Roger REMILLY : Les gens du voyage, malheureusement, c'est difficile.

M. Serge BÉRARD : C'est marginal.

M. Roger REMILLY : A priori à Brignais, ça se passe très peu.

M. Lionel BRUNEL : Cela veut dire sur les bornes, même avec la « valise compteur »...les entreprises n'ont plus la possibilité de s'en servir ?

M. Roger REMILLY : Non. La réglementation vient de sortir, elle a été diffusée aux communes et puis aux Communautés de communes. Par exemple la Ville de Brignais a une balayeuse donc, elle va se servir de la balayeuse sur les bornes de puisage, il y en a trois qui sont implantées à Brignais : boulevard des Sports, le chemin des Tard-Venus, puis vers la déchèterie. Elle va se servir là avec son compteur et on comptabilise l'eau.

Par contre, les entreprises qui travaillent pour la voirie, pour la CCVG... peuvent se servir sur ces bornes, mais par contre, les autres gens, ne sont pas autorisés ou s'ils sont autorisés, ils vont payer.

M. Claude MARCOLET : C'est simplement technique, mais moi j'ai travaillé, je travaille encore avec des

sociétés qui sont spécialisées dans le domaine de l'eau, dans la télégestion mais également dans les systèmes de détection de fuites. Aujourd'hui, je ne sais pas si le SIDESOL connaît ces systèmes là, mais ils arrivent à faire des campagnes à prendre une ville, faire un maillage et travailler sur ce maillage avec des systèmes acoustiques où on arrive à détecter ces fameuses fuites qu'on ne voit pas, et des communes qui ont fait ces opérations-là ont pu gagner ; enfin passer à 90, voire 95 % d'eau rendue parce qu'effectivement il y avait des fuites insidieuses qu'on ne voit pas, qui sont sous le sol, mais qu'on arrive à détecter par des systèmes acoustiques.

On resserre ensuite ce maillage. Il y a un maillage, on sait qu'il y a des fuites et on les traite. Après, on arrive à descendre au mètre près et à creuser là où il le faut. Et c'est dommage qu'effectivement je ne sais pas si...

M. Roger REMILLY : Cela va être fait.

M. Claude MARCOLET : Cela existe ; nous pouvons citer des gens comme PRIMAYER, spécialistes dans ce domaine.

M. Serge BÉRARD : Nous venons de trouver un nouveau délégué pour le SIDESOL.

M. Roger REMILLY : Pour te rassurer, c'est prévu en 2023. C'est des capteurs qui sont posés sur le réseau et qui vont cerner un quartier et qui vont faire des mesures la nuit et tout, et qui vont arriver à détecter précisément les endroits où il y a des surconsommations, et qui vont aider après à déterminer s'il y a des fuites ou quoi que ce soit.

M. Serge BÉRARD : Nous allons avec attention voir évoluer le taux de perte au fil du temps.

M. Roger REMILLY : J'espère que l'année prochaine, on sera plus convaincant. Au niveau des analyses réalisées par l'ARS, donc il n'y a pas eu de pas eu de gros problèmes, 98,6% de conformité. Il n'y a pas de problème. Il faut savoir que les prélèvements qui sont faits par l'ARS sont faits « à l'insu du plein gré » du délégataire, c'est-à-dire que les gens de l'ARS passent chez des personnes, ils ne contactent le délégataire que lorsqu'ils vont sur les captages, sur des zones où ils sont obligés d'y aller, qui sont gérées mais autrement, c'est fortuit et donc il n'y a pas possibilité de truquer quoi que soit. C'est l'ARS qui fait les analyses.

Le prix du service, je vous l'ai dit : 2,48 € les 1 000 litres ; vous vous rendez compte, on va vendre ça au Briscope.

M. Serge BÉRARD : Ce qui est contredit l'idée que ce qui est rare est cher habituellement. L'habitude de dire que l'eau est de plus en plus rare, et pourtant, elle n'est toujours pas chère en fait.

M. Roger REMILLY : 1 000 litres, 2,48 € fournis traités, livrés chez-vous et aussi bien jusqu'à Courzieu ou Yzeron, Saint-Martin-en-Haut...ce n'est pas cher. Donc 2,48 € je vous ai mis la répartition ; sur les 2,48 € il y a 40,59 % qui vont à la collectivité, au SIDESOL et 39,83 % qui vont au délégataire. C'est pour payer le délégataire, pour les prestations qu'il fait ; 14,37 % à l'Agence de l'eau donc, l'Agence de l'Eau est payée sur les factures d'eau et puis après, vous avez la TVA. Il y a une augmentation de 0,10 le mètre

cube en 2022, ce qui est quand même assez faible.

Quelques investissements engagés, donc 75 000 € de travaux engagés par le délégataire. C'est anciennement des pompes, des stations, des équipements qui sont remplacés ; 3 millions d'euros par le SIDESOL, 9 kilomètres de réseau qui ont été renouvelés dans une année mais quand on met cela en face des 675 kilomètres de réseau, moi, j'ai peur pour l'avenir parce que les conduites vieillissent ; elles sont comme nous.

Les équipements électromécaniques ont été remplacés, les compteurs aussi, notamment les compteurs à têtes émettrices sur Brignais et puis après, ça va continuer ; des bornes de puisage dont on a parlé, la conformité des ouvrages, de 47 ouvrages ; cela concerne surtout dans un premier temps la conformité pour la protection des travailleurs, parce que c'est des ouvrages qui sont très anciens, 50 ans, 60 ans, 70 ans, et ils ne sont pas forcément adaptés ; ils ne sont pas sécurisés.

On fait des visites. Ce matin, j'étais encore en visite avec SUEZ, avec le délégataire, avec le syndicat, et il y a tout un budget de remise en état pour poser des garde-corps, des échelles, des crinolines, tout ça, c'est important.

L'encours de dette est très peu important ; 897 000 €, c'est très peu, et la durée d'extinction de la dette est de 0,3 an. Il y a très peu d'emprunts qui sont faits au niveau du syndicat.

M. Serge BÉRARD : Le syndicat s'autofinance.

M. Roger REMILLY : Après, vous avez tout un rapport qui est sur l'Agence de l'eau qui vous décrit l'Agence de l'eau, Rhône-Méditerranée-Corse, son rôle et puis ce qu'elle fait. J'espère que je ne vous ai pas donné le bourdon...

M. Serge BÉRARD : Juste pour terminer puisqu'on a évoqué, tu as évoqué la problématique des perfluorés. Vous savez qu'on a passé une délibération lors du dernier Conseil municipal pour acter le fait qu'on allait agir et il y a une plainte qui est en cours, qui doit être déposée ces jours. Il y aura un coût d'ailleurs de participation, sur toutes les communes qui ont participé. La COPAMO s'est rajoutée pendant l'été, donc toutes les communes du secteur sont solidaires pour aborder ce sujet, puis mettre aussi l'État devant ses responsabilités.

On continue à avoir des prélèvements qui sont faits pour, peut-être, puisqu'on parle de l'eau en particulier, parce qu'on en a trouvé aussi dans les œufs ; le SMAGGA a réuni récemment tous les acteurs de l'eau parce que quand on parle des perfluorés, on parle d'une pollution qui pénètre finalement l'eau un peu par tous les bouts, si je puis dire, puisque, et je vais le dire à travers les syndicats qui étaient présents lors de cette réunion, où on a souhaité se coordonner pour comprendre l'impact et puis, à terme, le gérer ; parce que finalement, c'est un peu nouveau.

On avait les syndicats d'assainissement qui étaient présents, parce que l'eau bien sûr qu'on collecte pour des perfluorés, qu'on retrouve dans les unités de traitement et qu'on retrouve dans les boues, dans des niveaux qui sont en nanogrammes, pour l'instant, de la norme, mais qui n'est pas encore officielle ; mais

on a aussi le syndicat, le SMHAR qui s'occupe de l'irrigation parce que l'eau qu'on remonte du Rhône, elle remonte sur le territoire, sur tous les monts du lyonnais, puis après, elle repasse, bien entendu, dans la nappe, elle repasse par le Garon. On retrouve ces taux-là. On la retrouve aussi, vous savez qu'il y a des bassins, des réservoirs qui sont alimentés par le pompage du SMHAR dans le Rhône, qui permet ensuite d'irriguer.

On a ensuite les syndicats d'eau, bien entendu, qui sont concernés et Rhône-Sud, en tant que non pas syndicat d'eau mais producteur. Tous ces acteurs se sont mis autour de la table en se disant comment est-ce qu'on pilote ça dans le temps ? Puisqu'on a fait des constats, à un moment donné, qui sont en cours, puisque chaque syndicat fait ses collectes. Par exemple sur la nappe phréatique, on espérait, on imaginait, qu'on soit peu touchés et paradoxalement, on a un peu plus de perfluorés dans le haut de la nappe plutôt qu'en bas, par exemple, des choses qu'on découvre qu'on a du mal à expliquer. En fait on a du mal à comprendre comment ces ingrédients, ces perfluorés se répandent.

On sait aussi, par exemple, que peut être, quand on lave des vêtements qui portent des perfluorés, des « k-ways », des choses comme ça, ça aussi, il y a forcément un peu de perfluorés qui partent et qui vont dans l'eau usée. Donc les origines sont multiples et on voit la complexité d'ailleurs de notre organisation sociétale, puisque l'eau est un vecteur ; on ne peut pas s'en passer, on voit comment elle se diffuse sur le territoire.

L'objectif qu'on a déjà, c'est de faire un état des lieux complet. Le SMAGGA a vocation à devenir un observatoire. On travaille sur cette question-là qui collectera les informations de tout le monde et qui, dans le temps, va permettre de voir comment les décisions qui ont déjà été prises, notamment d'arrêter les déversements dans le Rhône, vont se retrouver, ou pas, petit à petit avec des prélèvements qui montreront qu'on a moins de perfluorés et par ailleurs, on sait aussi que les syndicats risquent d'être tenus de demander, parce que, dans certains cas, certains prélèvements ont montré qu'ils dépassaient la norme. Ils vont probablement être tenus de faire une démarche dérogatoire pour pouvoir continuer à utiliser l'eau et avec, à terme, des solutions apportées pour qu'on descende en-dessous des seuils au niveau des perfluorés. Difficile d'en dire plus.

Une action donc concertée de toutes les communes vis-à-vis de l'État, un travail de meilleure connaissance et d'appropriation de la problématique et ensuite, sans doute, des décisions à prendre sur des outils, peut-être de traitement. Ça, ça reviendra aux syndicats d'eau de définir pour faire en sorte qu'on se retrouve, qu'on ne renvoie plus de perfluorés, en tout cas que toute l'eau qui sert à l'eau potable soit peut-être sans perfluorés à terme. Mais et ça, on est dans les supputations en tout cas.

Mme Solange VENDITTELLI : J'ai entendu que le SMAGGA voudrait être un observatoire, mais on fait ça au niveau communal, ce n'est pas au niveau national ?

M. Serge BÉRARD : Le SMAGGA n'est pas communal. L'idée c'est de le faire sur un bassin versant qui a des caractéristiques propres.

Mme Solange VENDITTELLI : Mais au niveau national c'est quoi ?

M. Serge BÉRARD : Alors l'État joue son rôle en demandant à ce que la réglementation soit respectée, j'espère qu'il s'occupe des entreprises qui déversaient, il y a des campagnes de prélèvements qui dépassent notre territoire, qui sont en cours pour prendre la mesure mais je ne suis pas là pour défendre l'État. Ce que je sais, c'est que nous, sur notre territoire, tous ceux qui sont concernés par la problématique, l'ont prise vraiment à bras le corps pour prendre la mesure du problème et de se préparer à réagir si les taux, en fonction des normes qui vont être définies, parce qu'aujourd'hui si vous voulez, on est dans une situation un peu ubuesque aussi, il faut dire, parce que c'est vrai qu'il a été avéré que ces perfluorés ont un impact sur la santé lorsqu'il y a de fortes doses. Il y a eu un film aux États-Unis sur ces sujets-là. Lorsqu'on pose la question à l'ARS de l'impact que ça pourrait avoir sur la santé, parce qu'autant, par exemple, on est capable de dire : les particules fines en ville, elles tuent, je ne sais pas, 40 000 personnes ou plus par an, mais sur ces sujets-là, c'est un peu comme les ondes en fait.

Je ferais le parallèle avec les ondes électromagnétiques ; on n'a pas de mesure qui permettent de dire quel est l'impact réel sur la santé. Quand on pose la question à l'ARS, je l'avais posée lors d'une réunion avec mes collègues Maires, la réponse : il y a eu un grand blanc d'abord parce que c'est vrai qu'on s'interroge comme je viens de le faire, sur prendre la mesure du problème mais quand on se pose la question, mais au fond, quel est l'impact sur la santé, c'est le grand blanc, personne ne sait. Il n'y a pas suffisamment d'études qui ont été faites et une des réponses qui m'a été faite comme ça, qui montrait un peu le désarroi de la personne, c'est quelque chose qui s'accumule a priori ; Jean-Philippe nous a expliqué ça, peut-être que dans 30 ans, on verra l'impact que ça a eu ; vous voyez, on en est là.

En tout cas, c'est la réponse qu'on a et comme on n'est pas des professionnels, nous, on prend nos responsabilités dans notre domaine. Si c'est nécessaire, je pense que les syndicats d'eau se doteront des outils pour faire les traitements. Ils existent, mais on est en train de prendre la mesure, sur le territoire, de cet impact. Voilà ce qu'on peut dire à ce stade et en toute transparence, puisqu'on a, on a eu des réunions ici avec le SIDESOL notamment pour répondre à des questions d'un certain nombre de citoyens et, très franchement, moi, je suis, je suis plutôt satisfait de voir la façon dont, notamment, les syndicats d'eau prennent ce problème à bras le corps.

Mme Isabelle WEULERSSE : Oui, juste sur les questions de santé, il y a des démarches qui sont proposées par l'ARS. On avait évoqué des études d'imprégnation...donc l'ARS travaille aussi dessus.

M. Serge BÉRARD : Oui, ils travaillent sur cette question-là, pour le coup des études, je ne sais pas comment ils les appellent, mais sur des grandes échelles, pour essayer de repérer, parce que la difficulté qu'ils rencontrent, c'est que certaines maladies, qui peuvent être provoquées par ces perfluorés peuvent être aussi provoquées par d'autres ingrédients ; donc pour arriver à discriminer qu'est-ce qui vient de quoi ? enfin vous voyez la complexité du truc. Autant il faut le prendre au sérieux, cette affaire-là, autant on a encore du mal à mesurer l'impact réel donc, on va certainement en reparler au fil de l'eau.

Mme Isabelle WEULERSSE : Il y a eu un certain nombre de choses donc c'est un peu surprenant. On a l'impression qu'on se réveille, qu'on découvre des choses en France, alors que quand même, on peut imaginer, comme c'est effectivement un gros scandale aux États-Unis, on pourrait quand même avoir

quelques retours sur les aspects santé.

M. Serge BÉRARD : Il y a eu un gros scandale parce qu'il y a eu des densités aussi énormes sur certains lieux de production. C'était à l'excès total avec des cancers, des maladies avérées pour les gens autour. Ce qu'on sait, par contre, pour aller dans votre sens, quand on regarde, je pense, je ne sais pas si vous l'avez vu, on l'a peut-être diffusée une fois ou l'autre la carte des perfluorés en Europe, on comprend aussi pourquoi l'Europe a déjà défini une norme qu'on n'avait pas définie en France, parce que, notamment en Allemagne, toute cette partie-là...

M. Roger REMILLY : Sur le secteur Pays-Bas/ Belgique, parce que c'était comme aux États-Unis, il y avait des entreprises qui produisaient. Ça a créé des densités de pollution beaucoup plus importantes et il y a un « spot » aussi en Italie du nord alors que dans les autres secteurs, c'est l'utilisation de ces produits donc c'est pollué mais à des degrés moindres.

M. Serge BÉRARD : Ceci étant on est quand même repéré quand on regarde la carte, il y a des points noirs, des gros gros points noirs, et nous, on est un petit point noir, mais on est un point noir quand même.

M. Roger REMILLY : Je voulais simplement donner un petit complément d'information suite aux discussions sur le permis de construire. Il faut savoir que le SYSEG s'est attaché à embaucher un ingénieur qui ne fait que s'occuper des conventions avec les industriels, notamment, pour voir toutes ces histoires de rejets notamment les eaux pluviales que ce soit les eaux pluviales sur les toitures, que ce soit les eaux usées, tous les effluents qui sont des effluents à risque d'ailleurs.


M. Serge BÉRARD : Nous en avons parlé d'ailleurs.

M. Roger REMILLY : C'est important, parce que ça fait aussi partie du circuit. On est attentif aussi que ça ne se produise pas chez nous.

M. Jean-Philippe GILLET : Sinon, juste un petit complément PFAS, pour les œufs. Vous savez qu'on a eu une campagne qui concernait Brignais. Je me suis renseigné auprès de l'ARS la semaine dernière. Il y a une nouvelle campagne qui va être lancée par l'ARS à l'initiative de la Préfecture, selon un axe Nord, Sud par rapport aux entreprises industrielles et est ouest, mais Brignais n'est pas concernée, étant donné qu'on faisait partie de la campagne précédente. Là, ils vont essayer d'aller sur des communes encore plus loin, de façon à essayer de définir des périmètres d'imprégnation plus précis.

M. Serge BÉRARD : Nous sommes en phase diagnostic en fait. S'il n'y a pas d'autres questions, vu. Merci pour votre attention. Je vous souhaite une bonne soirée et au 19 octobre, je crois, 18, pour le prochain Conseil municipal.

La séance est levée à 23 h 10

Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 20 septembre 2023	
Signataires	Émargement
Serge BÉRARD (Maire)	Le 18 octobre 2023 
Isabelle WEULERSSE (Secrétaire du Conseil municipal du 20 septembre 2023)	Le 18/10/2023 